



Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

10^e séance plénière

Mardi 12 septembre 2000, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Holkeri (Finlande)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 10 de l'ordre du jour

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/55/1)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la décision prise à sa 9^e séance plénière, le 11 septembre 2000, l'Assemblée générale va maintenant examiner le point 10 de l'ordre du jour, « Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation » et entendre le Secrétaire général faire une présentation de son rapport annuel.

Je donne la parole au Secrétaire général.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : « Le tumulte se meurt et tombe la clameur; Adieu aux capitaines, adieu à tous les rois. »

Une autre année, la date d'aujourd'hui, qui marque le coup d'envoi du débat général, serait la plus importante du calendrier de l'ONU. Mais ce jour a été précédé, la semaine dernière, par un événement historique – le Sommet du millénaire – à l'ombre duquel il fait plutôt figure de retour à la vie ordinaire.

Même s'il en est ainsi, pour moi, c'est le moment de retrousser nos manches et de commencer à concrétiser par notre action les engagements courageux que nos chefs d'État et de gouvernement ont pris solennellement. C'est dans cet esprit que j'ai l'honneur de vous

présenter mon rapport annuel sur l'activité de l'Organisation.

Cette année, je n'ai pas cherché à placer ce rapport sous le signe d'un grand thème. J'ai pensé que ce n'était pas ce qu'il vous fallait, ni ce que vous souhaitiez, vu que j'avais déjà exposé, dans mon rapport du millénaire, quels étaient à mon avis les grands problèmes auxquels l'humanité, et avec elle l'Organisation, devaient s'attaquer en ce début de siècle.

Il va sans dire que je suis enchanté que nombre des engagements et des objectifs que j'avais proposés dans ce rapport aient été retenus par les chefs d'État et de gouvernement, et figurent dans la Déclaration solennelle à laquelle ceux-ci ont souscrit vendredi dernier.

De toute évidence, on est largement d'accord sur ce qu'il faut faire, plus largement que beaucoup osaient l'imaginer, vu le nombre et la diversité des Membres de l'Organisation. Mais ce qu'il faut absolument, maintenant, c'est que nous nous mettions aussi d'accord sur les moyens d'y parvenir et que nous nous dotions des outils voulus.

En particulier, il faut absolument que l'ONU elle-même soit en mesure de remplir le rôle que les peuples de la terre veulent lui voir jouer. Elle doit être, comme nos chefs d'État et de gouvernement l'ont déclaré, un instrument plus efficace pour mener les activités prioritaires qu'ils ont définies :

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

- La lutte pour le développement; c'est-à-dire aussi la lutte contre la misère, l'ignorance et la maladie, y compris contre le fléau mondial qu'est le VIH/sida;
- La lutte contre l'injustice sous toutes ses formes; des inégalités criantes sur les plans du pouvoir et de la richesse jusqu'aux cas extrêmes de destruction massive ou de génocide en passant par la corruption, la discrimination et l'oppression;
- La lutte contre la violence, le terrorisme et la criminalité, qui prennent de nouveaux visages au fur et à mesure que nous développons de nouvelles techniques et qui, malheureusement, avancent du même pas que la création d'une économie mondiale;
- La lutte contre la dégradation et la destruction de notre terre, lutte qui n'est pas encore autant qu'elle le mérite au premier plan de nos préoccupations, en dépit des éléments qui s'accumulent tous les jours pour nous prouver que nos schémas actuels de production et de consommation ne sont pas viables du point de vue écologique.

Bien sûr, mon propos n'est pas de prétendre que l'Organisation soit capable de gagner tous ces combats à elle toute seule. S'il est une leçon que le XXe siècle nous a apprise, c'est que la formule du pouvoir étendu et centralisé est une formule qui ne marche pas. Ce n'est pas une solution qui fonctionne au niveau national, et tout porte à croire que cela fonctionnerait encore moins au niveau mondial.

Les gouvernements peuvent créer le changement, non pas en agissant seuls mais en collaborant avec d'autres parties, avec les entreprises privées, mais aussi avec la société civile au sens le plus large.

Les gouvernements peuvent définir des normes et des principes, et aussi des plans d'action, après avoir bien écouté ce que pense la société civile. Mais pour mettre tout cela en pratique, il leur faut travailler avec des partenaires bien choisis.

Vos chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé le rôle central qui revient à l'Assemblée en tant que premier des organes délibérants, des organes directeurs et des organes représentatifs de l'ONU, et ils se sont déclarés résolus à lui donner les moyens de remplir ce rôle avec efficacité. C'est à vous de donner effet à cette détermination, en prenant des décisions qui reflètent la

volonté de la grande majorité des États Membres, et en les prenant au moment voulu.

Il est extrêmement souhaitable de fonctionner par consensus, mais cela ne signifie pas nécessairement que chaque sous-alinéa doive faire l'unanimité entre les 189 États Membres. La minorité, qui est souvent une très petite minorité, ne devrait pas, sauf raison valable, refuser de donner son consentement. Quoique l'on pense du veto au Conseil de sécurité, il n'a certainement pas sa place à l'Assemblée. Nous ne pouvons plus nous permettre de toujours réduire nos décisions au plus petit commun dénominateur – dont une des caractéristiques se trouve être la lenteur. De même, c'est à vous de mener à bien la réforme en profondeur du Conseil de sécurité que vos chefs d'État et de gouvernement ont réclamée, réforme qui rendra le Conseil plus représentatif et qui renforcera sa légitimité, en même temps qu'elle lui donnera une plus grande efficacité.

Dans le même ordre d'idées, permettez-moi d'appeler particulièrement votre attention sur la demande que vous ont faite vos chefs d'État et de gouvernement en souhaitant que vous examiniez « promptement » les recommandations du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies. Comme vous le savez, ces recommandations visent précisément à renforcer l'efficacité de l'Organisation dans sa mission principale, le maintien de la paix. Certaines d'entre elles relèvent de la compétence du Conseil de sécurité, qui a décidé, à son Sommet de la semaine dernière, de les examiner lui aussi « promptement ». D'autres se situent entièrement dans mon propre domaine de compétence en tant que Secrétaire général, et mes collaborateurs et moi-même avons déjà commencé à nous employer à les appliquer.

Mais la plupart appellent des décisions de l'Assemblée, ne serait-ce que parce qu'elles ont des incidences budgétaires. Je vous présenterai bientôt un plan de mise en oeuvre de ces recommandations, avec l'espoir de voir des changements sensibles dans les 12 mois qui viennent. L'ONU ne doit plus jamais se trouver privée des moyens de protéger ceux qu'on a encouragés à lui faire confiance.

Non seulement en ce qui concerne les opérations de paix, mais pour tout l'éventail de nos activités, c'est à vous de veiller à ce que l'Organisation reçoive, conformément à un calendrier prévisible, le financement dont elle a besoin pour exécuter ses mandats.

C'est à vous de décider ensemble de « règles et procédures claires » qui nous permettront à nous, au Secrétariat, de faire le meilleur usage de ces ressources, en adoptant les meilleures techniques de gestion et les technologies les mieux adaptées qu'on puisse trouver, et en concentrant nos efforts sur les tâches qui correspondent à vos priorités.

J'ajouterai que c'est à vous de répartir les crédits d'une façon qui corresponde à vos préoccupations du moment, plutôt que de nous condamner à fonctionner avec un budget dont les montants restent gelés.

Plus que toute autre chose, il nous faut utiliser au mieux les ressources humaines de l'Organisation, c'est-à-dire les hommes et les femmes dont le travail consiste à exécuter vos décisions. Il faut absolument que nous attirions des individus de la plus haute qualité et que nous leur donnions toutes les possibilités d'exercer leurs talents. Et il est encore plus indispensable que nous assurions mieux leur protection lorsque nous les envoyons servir la cause de l'humanité dans des situations dangereuses et des zones de conflit.

Je vous présenterai sous peu des propositions concernant des améliorations à apporter dans ces deux domaines, celui de la gestion des ressources humaines et celui de la sécurité du personnel. Je ne doute pas que vous y donnerez suite sans tarder.

(l'orateur poursuit en français)

Ce sera également à vous de faire en sorte que l'Organisation continue d'être logée dans des locaux dignes d'elle. Aujourd'hui, le Siège, cet ensemble magnifique dont l'élégante silhouette est connue aux quatre coins du monde, a besoin d'être remis en état et modernisé d'urgence. Nous ne pouvons pas continuer indéfiniment à parer au plus pressé, ce qui serait une solution de plus en plus coûteuse.

C'est pourquoi j'ai proposé un plan directeur dans lequel j'ai examiné plusieurs solutions possibles et envisagé différentes formules de financement. Il en ressort très clairement que de grands travaux de modernisation seront certes fort coûteux, mais que si nous ne changeons rien, les dépenses ne tarderont pas à être beaucoup plus lourdes encore, surtout les dépenses d'énergie. Je vous demande donc instamment de prendre les mesures nécessaires pendant qu'il est encore temps.

Enfin, et c'est loin d'être le moins important, c'est à vous qu'il incombe en grande partie de faire en

sorte que les parlementaires, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et la société civile en général aient davantage d'occasions d'apporter leur contribution aux activités de l'ONU, à la réalisation de ses objectifs et à l'exécution de ses programmes.

Vous me pardonnerez de répéter à ce sujet ce que j'écrivais dans mon rapport du millénaire. Les organismes de la société civile ont apporté une contribution importante à la formulation et à la défense de normes mondiales.

(l'orateur reprend en anglais)

Depuis que j'ai présenté mon rapport, nous avons déjà avancé dans la mise en oeuvre de mes propositions concrètes concernant l'établissement de nouveaux partenariats. Nous mettons les nouvelles technologies de l'information à la portée d'un plus grand nombre dans les pays en développement; et nous allons nous servir de ces technologies pour faire en sorte que le savoir médical soit disponible là où on en a le plus besoin et que les secours mettent le moins de temps possible à parvenir aux victimes d'une catastrophe.

Mais nous n'agissons pas seuls. Nous faisons tout cela en association avec des volontaires, des sociétés et des fondations philanthropiques. Et nous pouvons tirer encore beaucoup, beaucoup plus de cette formule, tant en continuant dans la même voie qu'en l'étendant à d'autres catégories de partenaires.

À n'en pas douter, l'ONU et les peuples de la planète auraient beaucoup à gagner si l'Organisation s'ouvrait encore plus – y compris en ce qui concerne les travaux de cette Assemblée – à ce qui constitue une véritable mine d'énergie et de compétences.

Un des rôles de l'Organisation des Nations Unies est d'être le lieu de rencontre où sont décidées et promulguées les normes internationales, le lieu où toutes les voix peuvent se faire entendre, particulièrement celles des pauvres et des vulnérables, dont le point de vue et les intérêts sont trop souvent oubliés ailleurs. L'ONU sert aussi à favoriser la formation d'alliances en faveur du changement à l'échelon mondial. Et, bien entendu, l'ONU doit continuer de remplir la principale des fonctions que lui ont assignées ses fondateurs : le maintien de la paix.

Quelles sont les caractéristiques d'une organisation capable de tout cela? Il faut qu'elle soit ouverte. Il faut qu'elle soit flexible. Il faut qu'elle soit efficace. Il

faut qu'elle soit représentative de tous les peuples de la terre, et que ceux-ci reconnaissent sa légitimité.

Telles sont les qualités que je me suis efforcé de développer dans l'Organisation depuis que j'en suis le Secrétaire général. Cependant, les grandes décisions sont entre vos mains.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de notre examen du point 10 de l'ordre du jour.

Point 9 de l'ordre du jour

Débat général

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant entamer le débat général. Avant de donner la parole au premier orateur dans le débat général, je rappelle aux membres la décision prise par l'Assemblée générale à sa 9e séance plénière, le 11 septembre 2000, à savoir que les félicitations ne doivent pas être exprimées dans la salle de l'Assemblée générale après qu'un discours a été prononcé.

À ce titre, je rappelle aux membres une autre décision prise par l'Assemblée à cette même séance : que les orateurs dans le débat général, après avoir prononcé leur discours, quittent la salle de l'Assemblée en passant par la salle GA-200, qui se trouve derrière la tribune, pour regagner leur place.

Je rappelle également aux représentants que conformément à la décision prise par l'Assemblée générale à sa 9e séance plénière, la liste des orateurs sera close le jeudi 14 septembre 2000 à 18 heures. Je demanderais aux délégations de bien vouloir donner une estimation aussi précise que possible de la durée de leur intervention, ce qui facilitera le travail de l'Assemblée générale.

Je rappelle à l'attention des Membres le paragraphe 21 de l'annexe à la résolution 51/241, dans laquelle l'Assemblée générale a donné une directive volontaire de 20 minutes pour chaque déclaration faite durant le débat général. J'invite les orateurs à parler à une vitesse normale, pendant ce laps de temps, afin que l'interprétation puisse être assurée de façon adéquate.

Le premier orateur dans le débat général est S. E. M. Luiz Felipe Palmeira Lampreia, Ministre des affaires étrangères du Brésil. Je lui donne la parole.

M. Lampreia (Brésil) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, le Brésil vous félicite de votre élec-

tion à la présidence de l'Assemblée générale, à sa cinquante-cinquième session. Votre expérience politique personnelle et la contribution historique de la Finlande à la promotion de la paix, des droits de l'homme et du développement social sont des atouts précieux dont vous tirerez profit pour vous acquitter de l'éminente tâche de présider nos travaux.

Au nom du Gouvernement brésilien, je rends hommage à votre prédécesseur, le Ministre des affaires étrangères de la Namibie, M. Theo-Ben Gurirab. Ses compétences diplomatiques et son attachement aux idéaux les plus nobles de l'Organisation des Nations unies lui ont assuré un rôle décisif à la barre de la cinquante-quatrième session.

Je souhaite également exprimer ma reconnaissance particulière au Secrétaire général, M. Kofi Annan. Son autorité morale nous sert de phare lorsque nous nous efforçons de respecter les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Son rapport intitulé « Nous, les peuples : le rôle des Nations Unies au XXIe siècle », est une contribution d'une importance capitale à la cause de la paix et de la justice, et au renforcement du rôle des Nations Unies. Ce rapport sera pour nous une source d'inspiration permanente lorsque nous nous pencherons sur les décisions cruciales que l'Organisation est appelée à prendre.

Le Brésil a eu la satisfaction de parrainer la résolution qui intègre Tuvalu à la famille des Nations Unies. Nous saluons Tuvalu en tant que Membre le plus récent de l'Organisation.

Pour la sixième fois consécutive, j'ai le grand honneur de participer à l'ouverture du débat général. Lors de toutes les occasions précédentes, j'ai fait le bilan des aspects aussi bien positifs que négatifs de la situation actuelle dans le monde, c'est-à-dire les faits qui nous donnent satisfaction et ceux qui sont source de frustration et même d'indignation. Tel est notre défi quotidien et la force motrice à la base de nos travaux.

Nous nous réunissons ici pour la dernière fois dans ce siècle. Nous savons tous que le XXe siècle a été marqué par une contradiction fondamentale. Nous avons constaté une abondance croissante de ressources intellectuelles et matérielles qui auraient dû permettre une plus grande convergence de possibilités et d'attentes ainsi qu'une amélioration des conditions de vie partout dans le monde. Toutefois, nous sommes forcés de reconnaître que nous n'avons pas réussi à faire preuve de la volonté politique nécessaire pour que

ces possibilités extraordinaires entraînent des progrès réels pour tous. Ceci s'applique non seulement à la communauté internationale dans son ensemble, mais aussi à la grande majorité des nations représentées ici, dont le Brésil lui-même.

Il est incontestable que nous avons beaucoup à gagner à identifier les aspects de nos relations avec l'environnement international qui représentent un frein pour le développement national. Cependant, il est tout aussi instructif de chercher dans nos propres pays des exemples de succès et d'échecs qui contribuent à expliquer le monde dans lequel nous vivons. La mondialisation est asymétrique, en partie parce qu'elle émane de sociétés nationales qui elles-mêmes sont socialement déséquilibrées et qui semblent avoir perdu leur désir de favoriser la justice sociale.

La liberté, la plus grande des valeurs, continue de progresser sur tous les fronts et sur tous les continents. Il s'agit là d'un progrès capital. Toutefois, nous avons des raisons d'être inquiets, car les valeurs centrales que sont l'égalité et la fraternité sont dangereusement ignorées. Il est indispensable que ces deux autres éléments essentiels se retrouvent à nouveau au centre de nos préoccupations. Ils doivent reprendre la place qui leur revient au centre de nos décisions politiques avant qu'il ne soit trop tard – avant que d'aucuns soient amenés à croire que le prix inévitable à payer pour préserver la liberté est la perpétuation du fossé entre les riches et les pauvres, entre ceux qui sont intégrés et ceux qui souffrent de l'exclusion, entre ceux qui profitent de la mondialisation et ceux qui sont laissés pour compte.

Pour que la démocratie et la liberté s'enracinent fermement dans nos pays, nous devons favoriser un véritable esprit de solidarité qui se traduise par des actions efficaces. C'est seulement de cette façon que nous bâtirons un ordre international favorable à la préservation de la paix, qui puisse fonctionner en tant que moteur d'une croissance durable. Il est inacceptable que de grands problèmes mondiaux et des campagnes pour la solidarité transnationale soient manipulées et exploitées pour dissimuler ce qui, en fait, est la protection d'intérêts étroits. Malheureusement, c'est ce qui se produit dans le domaine du commerce international.

Premièrement, il convient de faire ressortir la contradiction entre les discours sur le libre-échange et le recours constant, de la part des pays développés, à différents types de politiques protectionnistes. Comme je l'ai déclaré lors de la conférence de l'Organisation

mondiale du commerce à Seattle, le mot clef est « discrimination ». La discrimination, surtout lorsqu'elle s'applique aux plus faibles, est la négation absolue de la solidarité. Nous devons mettre un terme à ces graves distorsions dans le commerce international, surtout en ce qui concerne les produits agricoles.

Il est inadmissible que les nations les plus prospères dont les économies se fondent sur l'industrie manufacturière et les services soient légalement habilitées à restreindre l'accès à leurs marchés pour ce qui est des produits agricoles, alors que dans le même temps, elles préconisent le libre-échange des biens pour lesquels elles jouissent d'un large avantage concurrentiel. Il est encore plus intolérable que ces pays soient autorisés, comme c'est le cas actuellement, à subventionner la production et l'exportation de leurs produits agricoles à hauteur de dizaines de milliards de dollars. Ces politiques portent un grave préjudice aux pays exportateurs qui sont plus efficaces et plus compétitifs dans ce domaine mais qui ne disposent pas des moyens financiers nécessaires pour offrir des mesures d'incitation fiscales aussi généreuses à leurs agriculteurs.

Deuxièmement, non contents de la persistance de cette situation fortement discriminatoire, où souvent les actes ne suivent pas les paroles, il y a ceux qui, dans les pays développés, défendent des intérêts sectoriels et plaident en faveur d'une nouvelle offensive contre les exportations des pays en développement. Voilà ce que le nouveau langage protectionniste déguisé en internationalisme humanitaire laisse entendre, déployant la bannière séduisante des normes de travail et d'environnement qui, si elles étaient adoptées, restreindraient encore davantage l'accès des produits venant des pays en développement aux marchés des pays riches.

Ce nouveau langage et l'attrait qu'il exerce sur certains secteurs de l'opinion publique pourraient laisser entendre que les exportations des pays en développement représentent une menace pour le bien-être économique et le mode de vie des sociétés plus développées. Nous savons tous que ce n'est pas vrai. Après tout, ces exportations représentent moins du tiers des échanges mondiaux et se composent pour l'essentiel de matières premières.

Le principal objectif de ceux qui souhaitent introduire des conditions sur le travail dans les réglementations commerciales a peu à voir avec l'amélioration de la qualité de vie des travailleurs dans les pays pauvres. Ceux-ci cherchent avant tout à protéger les secteurs

moins avancés de leur propre économie – qui sont souvent leurs activités traditionnelles de base – et qui ne sont tout simplement plus en mesure de soutenir la concurrence étrangère dans le contexte du libre-échange.

Les sanctions et les barrières commerciales sont des instruments inadéquats pour améliorer les normes de travail et pour protéger l'environnement dans les pays en développement. Nos pays et nos propres sociétés, plus que tout autre, souhaitent ardemment atteindre ces mêmes objectifs, c'est pourquoi nous avons besoin d'accroître – et non de diminuer – nos exportations, et de promouvoir notre croissance économique.

C'est un message que les pays en développement doivent faire entendre d'une voix claire et puissante. Nous devons faire comprendre aux sociétés développées qu'elles ne sont pas seules dans ce monde. Et surtout, ces pays ne peuvent pas se permettre de rédiger des règles de commerce international uniquement en fonction de leurs intérêts et de leurs points de vue, comme si les autres cinq milliards d'individus n'avaient pas d'aspirations tout aussi légitimes au progrès, à la justice et au bien-être.

Les pays doivent davantage comprendre et respecter les réalités et objectifs qui les séparent mais ils doivent aussi reconnaître leurs points communs et leurs affinités, explorer et élargir les domaines de convergence et les possibilités de coopération, et laisser de côté les soupçons, les rivalités et les différends.

Aujourd'hui, c'est surtout grâce à l'intégration régionale que s'effectue ce processus d'apprentissage. Pour la plupart des pays, ce processus ouvre la voie à une participation plus active et plus efficace aux affaires mondiales.

Dans les Amériques, et en particulier en Amérique latine, nous nous sommes fermement engagés dans cette voie. Les pays de la région renforcent leur intégration, tant au plan régional qu'international, car ce sont les deux facettes inséparables du même mouvement qui va de l'avant.

Il y a quelques jours à Brasilia, une réunion des Présidents d'Amérique du Sud s'est tenue pour la première fois dans notre histoire, à l'initiative du Président Fernando Henrique Cardoso. Cette rencontre visait à rassembler les dirigeants de l'Amérique du Sud pour qu'ils examinent les problèmes communs découlant de notre géographie commune et de notre proxi-

mité. Il est normal que cette première réunion ait eu lieu au Brésil qui partage des frontières avec neuf de ses 11 États voisins et qui a vécu en harmonie avec tous ces pays depuis plus d'un siècle dans un esprit de paix, d'amitié et avec la détermination croissante d'avancer sur la voie d'une pleine intégration.

Les Présidents ont adopté dans ce sens des mesures importantes et concrètes qui auront des effets durables. Dans le domaine politique, ils sont convenus de souligner l'attachement des pays d'Amérique du Sud à la démocratie et ils ont décidé que les participants aux futures réunions des pays d'Amérique du Sud devront mettre l'accent sur la préservation de la primauté du droit et le plein respect des valeurs et des procédures démocratiques. Ils ont également décidé de tenir des consultations entre leurs gouvernements, au cas où des menaces à la démocratie surviendraient dans notre région.

Sur le front commercial, ils sont convenus d'entamer des négociations sur la création d'une zone de libre-échange entre le MERCOSUR et la Communauté andine qui est prévue avant le mois de janvier 2002 et qui devrait se transformer en une zone économique couvrant toute l'Amérique du Sud, y compris le Chili, le Guyana et le Suriname. À cette fin, les Présidents ont décidé de coordonner leurs activités de planification et de financement des projets en vue d'intégrer les infrastructures de la région, en particulier dans les secteurs prioritaires de l'énergie, des transports et des télécommunications. En oeuvrant de concert dans cette direction, nous établirons plus rapidement les liens qui renforceront l'unité de l'Amérique du Sud.

Le trafic des drogues et le crime organisé sont des questions qui affectent de manière différente toutes les régions du monde. Les Présidents ont mis en exergue le rôle joué par l'Organisation des États américains dans le combat contre les drogues dans l'hémisphère et dans la mise en place du mécanisme d'évaluation multilatéral qui doit évaluer les activités de nos pays dans cet effort. Ils ont en outre décidé d'établir des consultations systématiques entre les institutions nationales et de créer une équipe spéciale de lutte contre le blanchiment de l'argent en Amérique du Sud.

La réunion des Présidents d'Amérique du Sud a été un événement sans précédent au cours de ces deux siècles qui ont vu l'édification de nations indépendantes dans la plus grande partie du sous-continent. Outre son importance historique et son retentissement à long

terme, ce sommet produira également des résultats dans un avenir immédiat.

Rien n'est plus important que notre attachement aux valeurs démocratiques. Le Président Fernando Henrique Cardoso a dit à très juste titre que :

« L'Amérique du Sud est aujourd'hui synonyme de démocratie. ... Dans cette époque marquée par l'avènement de la démocratie, nous ne tolérerons pas les abus. Et non seulement nous exigerons de plus en plus fermement le droit de vote mais nous défendrons également la liberté et l'accès à l'information, et nous exigerons les garanties judiciaires voulues pour que les élections soient un exercice réel de démocratie. »

Au cours de l'année écoulée, l'Organisation des Nations Unies a assisté à des réalisations importantes. Permettez-moi de rappeler certaines d'entre elles. L'objectif qui consiste à créer une société plus juste et plus tolérante a été réaffirmé lors des conférences mondiales de suivi sur les femmes (Beijing + 5) et sur le développement social (Copenhague + 5). Lors de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, des progrès modestes mais néanmoins importants ont été réalisés en vue de libérer le monde du fléau des armes nucléaires. Faisant partie de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, le Brésil est fier de la contribution qu'il a apportée pour assurer le succès de cette rencontre dont les résultats seront un test des progrès à venir dans le domaine du désarmement nucléaire.

Les efforts faits pour instaurer une cour pénale internationale ont progressé et le Brésil a signé le Statut de Rome. Ceux qui commettent des crimes contre l'humanité ne sauraient en aucune circonstance rester impunis.

Dans le rapport Brahimi publié sous la cote A/55/305, un cadre d'action utile a été établi sur les moyens de renforcer le fonctionnement des opérations de maintien de la paix de l'ONU et de surmonter ainsi nos récents déboires. Les rapports courageux sur le Rwanda et Srebrenica nous donnent des informations précieuses sur ce qui doit être fait.

Au Timor, sous la direction d'un fonctionnaire international exemplaire, M. Sergio Vieira de Mello, un nouvel État prend forme et voit le jour. Nous condamnons très fermement les attaques perpétrées à Atambua, au Timor occidental, contre des membres innocents du

personnel du Bureau de l'ONU, qui s'efforçaient de contribuer à la réalisation de cet objectif.

Par opposition à ces accomplissements, nos déceptions sont bien connues de tous. Nous attendons toujours de voir les résultats des opérations de maintien de la paix en Sierra Leone et en République démocratique du Congo; en Angola, les combats se poursuivent sans relâche, suite au refus inexcusable de l'UNITA de respecter les directives internationales et de se conformer au droit international; et l'on est de plus en plus conscient des effets dévastateurs de l'épidémie du sida en Afrique et dans le reste de monde.

Il y a moins d'une semaine, au cours d'une rencontre historique qui s'est tenue dans cette même salle, les dirigeants du monde ont fait le bilan du travail et des réalisations accomplies grâce au multilatéralisme. Cela a donné lieu à une réaffirmation plus claire de notre volonté ferme et résolue de revitaliser l'ONU. Nous avons renforcé nos convictions quant au rôle crucial que cette Organisation doit jouer pour veiller à ce que justice soit faite et pour assurer que la paix internationale prenne racine.

Le Brésil en a toujours été persuadé.

En l'absence de l'Organisation des Nations Unies, les droits de l'homme seraient plus vulnérables; la distance entre les antagonistes serait plus large; les difficultés en matière d'élimination de la pauvreté seraient immenses; la poussée de la tolérance serait plus lente et les pratiques démocratiques se heurteraient à une opposition encore plus grande.

Il se peut que le Sommet du millénaire ait seulement exprimé ce que nous savions déjà. L'héritage historique de ce Sommet doit être, par conséquent, un renouvellement de notre volonté d'agir.

Nous savons tous que c'est en mobilisant la volonté politique que nous pourrions changer les choses. L'Organisation des Nations Unies représente l'instance politique modèle de la communauté internationale et son objectif principal est de fournir les voies et les moyens de faire revivre nos idéaux, nos valeurs et nos aspirations les plus chers.

Dans cette salle, il y a souvent eu un divorce entre les paroles et les actes, entre les objectifs et les moyens de les mettre en oeuvre, comme s'ils provenaient de différents univers, éloignés et isolés les uns des autres.

Ce n'est que par le dialogue politique et la consultation entre les États, rendus possible par le multilatéralisme, qu'un certain niveau de rationalité et de prévisibilité pourra être apporté à la logique des forces mondiales en oeuvre.

Encourager le multilatéralisme revient à encourager l'Organisation des Nations Unies et la conception moderne de l'individu en tant que principal bénéficiaire de l'action internationale. Ce n'est que de la sorte que nous pouvons aspirer à une gouvernance progressive et juste dans ce monde intégré.

Nous avons l'obligation de remplir nos engagements communs, si vigoureusement réaffirmés au cours du Sommet du millénaire. Nous devons le faire avec détermination et en prenant en compte l'urgence de la situation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Madeleine Korbel Albright, Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique.

Mme Albright (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi que de prendre la parole à la présente Assemblée au nom des États-Unis et de renforcer le message éloquent que le Président Clinton avait transmis la semaine dernière lors du Sommet du millénaire. Comme mon père travaillait ici lorsque j'étais jeune, je me suis toujours considérée comme un enfant de l'Organisation des Nations Unies. Et ayant eu le privilège de servir en tant que Représentante permanente des États-Unis, je me sens ici chez moi et je parlerai en toute franchise.

Les membres de cette instance reflètent pratiquement toutes les cultures, toutes les ethnies et toutes les régions géographiques. Nous sommes ville et campagne, île et continent, régions tropicales et régions tempérées, pays en développement et pays industrialisés. Nous sommes aussi divers que l'humanité.

Et pourtant, en répondant aux redoutables exigences de cette ère nouvelle, nous sommes liés par les intérêts que nous partageons et les idéaux auxquels nous aspirons.

Nous avons tous intérêt à édifier la paix et à atténuer la pauvreté, à promouvoir le développement, et à juguler les maladies. Nous souhaitons tous que les dangers que posent les armes de destruction massive soient réduits, que les réfugiés soient pris en charge, que les enfants soient nourris, que l'environnement soit protégé, que la condition de la femme soit promue.

Nous pensons tous que les avantages de la mondialisation doivent être répartis plus largement au sein des sociétés. Car si les nouvelles techniques sont à même de résoudre les problèmes d'antan, elles doivent donc aider ceux qui aujourd'hui manquent d'accès et de compétences pour que chaque village puisse offrir le maximum de chance et toute école fasse naître l'espoir.

Comme l'a bien montré le Sommet du millénaire, les nobles objectifs abondent. C'est à juste titre que nous visons haut et que nous entreprenons des tâches de très grande ampleur.

Mais comme l'a affirmé le Secrétaire général, le progrès dépend d'un travail commun. Nous devons oeuvrer de concert dans la même direction. Pour chacun d'entre nous, cette responsabilité commence chez soi parce que la communauté internationale ne peut aider une nation qui ne s'efforce pas de s'aider elle-même.

Chaque gouvernement est tenu de respecter les normes internationales en matière des droits de l'homme, de défendre la primauté du droit, de lutter contre la corruption, de sensibiliser davantage au VIH/sida. Mais XXI^e siècle, aucune nation ne peut se protéger et servir son peuple à titre individuel, c'est pour cette raison que nous gagnons tous à renforcer des organisations comme l'Organisation des États américains (OEA), l'Organisation de l'unité africaine (OUA), l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Grâce à leurs compétences singulières et à leur légitimité régionale, elles peuvent aider à résoudre certains des problèmes les plus difficiles auxquels nous devons faire face. Mais elles ne réussiront que si nous avons une plus grande confiance dans ces organisations, si nous leur demandons d'agir vigoureusement et soutenons leur action.

Les organismes régionaux peuvent apporter une grande contribution à la réalisation des buts énoncés dans la Charte et des objectifs qui se sont dégagés durant le Sommet du millénaire. Mais eux non plus, ils ne peuvent pas tout faire.

Le rôle de l'Organisation des Nations Unies est également essentiel, car aucune institution ne combine un mandat global avec une représentation quasi universelle et une portée internationale.

Nous gagnons tous à voir l'Organisation des Nations Unies réussir. C'est sa plus grande force, et aussi sa faiblesse, que de compter 189 nations car celles-ci doivent travailler très dur si elles veulent se mettre d'accord.

Je me souviens que lorsque je suis venue à New York en 1993, quelques cyniques m'ont dit que l'Organisation des Nations Unies était trop bureaucratique pour changer, et trop grande pour réaliser un consensus sur des mesures qui permettent d'améliorer sa gestion.

Ces cyniques avaient tort. Avec l'appui de nombreux pays, nous avons réalisé des progrès considérables.

Par rapport à il y a sept ans, l'ONU réalise davantage et gaspille moins. Le sens des responsabilités s'est accru et les chevauchements d'activités ont diminué.

Le Bureau des services de contrôle interne, qui n'existait pas en 1993, est progressivement devenu plus rigoureux et il a permis d'économiser des dizaines de millions de dollars. Une culture de la transparence et du rendement s'incruste lentement mais sûrement. En outre, tant le Siège de l'ONU que l'ensemble du système semblent mieux dirigés que jamais.

Les dirigeants et les Membres de l'Organisation des Nations Unies peuvent s'enorgueillir des réalisations accomplies, mais nous savons qu'il reste beaucoup à faire.

C'est à ce niveau que nous devons appuyer les efforts du Secrétaire général visant à améliorer davantage la gestion de l'ONU, en reconnaissant que tout dollar gaspillé est un dollar perdu dans la lutte contre la pauvreté et les autres objectifs urgents de l'Organisation.

Nous devons également progresser rapidement dans le domaine du renforcement du maintien de la paix, parce qu'il s'agit d'un critère essentiel du succès de l'Organisation et que, pour les populations qui vivent dans des régions déchirées par les conflits, il marque souvent la différence entre une vie normale ou pas de vie du tout.

Il n'existe pas de formule magique pour remédier à tous les maux qui ont affligé dans le passé les opérations de maintien de la paix. Mais le rapport, qui vient

d'être présenté par l'équipe de l'Ambassadeur Brahimi, est un excellent point de départ.

Comme le Président Clinton l'a affirmé la semaine dernière, nous devons nous assurer que les membres des forces de maintien de la paix de l'ONU puissent être déployés avec la formation et l'équipement qui conviennent, et de bonnes règles d'engagement afin qu'ils puissent réaliser, pas seulement tenter de réaliser, leurs missions.

Ceci exige donc un effectif de personnel de maintien de la paix plus large, permanent et regroupant les meilleurs talents et expériences possibles.

Des planificateurs militaires dans le monde entier reconnaîtront que la formation aux opérations de paix est une partie légitime de toute stratégie de sécurité dans chaque nation. Il nous faudra la capacité de déployer rapidement non seulement les forces militaires de l'ONU, mais également la police civile ainsi que les experts du maintien de l'ordre et de la réforme judiciaire. Ceci exigera une coordination améliorée entre les militaires qui sont chargés de maintenir la paix et les civils qui sont chargés de la consolider, afin que les missions commencées soient achevées et que la réconciliation puisse s'instaurer.

Il nous faudra des ressources supplémentaires de la part de mon gouvernement et de chacun des vôtres. Et par « supplémentaires », j'entends des ressources qui ne seront pas recueillies au détriment d'autres objectifs fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies.

Les États-Unis se conformeront à la demande du Secrétaire général d'œuvrer conjointement pour examiner et mettre en œuvre les meilleures recommandations du rapport Brahimi.

Pour le maintien de la paix ou l'exécution des programmes, l'ONU a besoin d'un système de financement fiable et équitable. Nous n'en avons pas aujourd'hui. Les États Membres, y compris le mien, doivent mieux s'acquitter de leurs obligations en effectuant leurs paiements à temps. Mais nous devons également réexaminer la méthode utilisée pour répartir la responsabilité des coûts de l'ONU.

La semaine dernière, le Conseil de sécurité a demandé que des ajustements soient apportés au barème des quotes-parts. Des dizaines de pays se sont joints à cette demande et l'Assemblée générale devrait se prononcer à ce sujet cet automne.

Un système plus équitable devrait fournir une base plus ferme pour les programmes et missions de l'ONU. Il devrait préserver la responsabilité particulière en matière de maintien de la paix qui incombe aux membres permanents du Conseil de sécurité. Il devrait prévoir un taux considérablement réduit pour les pays les plus pauvres. Il devrait également réduire la dépendance générale de l'ONU vis-à-vis des paiements des États-Unis, tout en permettant à mon gouvernement de verser à l'ONU les 600 millions de dollars environ qu'ils lui doivent au titre d'obligations préalables.

À l'évidence, des ajustements auraient dû être faits depuis longtemps. L'ONU a besoin d'une base financière solide et fiable. Dans les semaines à venir, les États-Unis auront le plaisir de travailler avec les membres pour atteindre cet important objectif.

D'amples améliorations dans la gestion de l'Organisation et dans le maintien de la paix ainsi qu'une base financière plus saine sont essentielles au renforcement de l'Organisation des Nations Unies et à l'amélioration de son efficacité. Mais nous devons également nous élever contre la campagne lancée par Bagdad contre l'autorité de l'ONU et le droit international.

La résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité offre un plan efficace pour protéger la sécurité mondiale en reprenant l'inspection et le contrôle des armements à l'intérieur de l'Iraq. Elle a étendu le programme pétrole contre nourriture qui a offert 8 milliards de dollars de fournitures humanitaires aux civils iraqiens, et 6 milliards de plus sont encore prévus. Cela permettra à l'Iraq, en respectant les dispositions de la résolution, d'aboutir à une suspension rapide des sanctions. Jusqu'à présent, Bagdad a catégoriquement refusé d'accepter la résolution. La stratégie du régime est de ne pas tenir compte de ses obligations au titre de la Charte des Nations Unies, et d'essayer de préserver à tout prix sa capacité de produire les armes les plus meurtrières que l'humanité ait jamais connues.

Nous devons continuer de faire tout ce que nous pouvons pour alléger les épreuves du peuple iraquien. Mais nous devons également défendre l'intégrité de cette institution, notre sécurité et le droit international.

Le Sommet du millénaire a illustré le rôle joué de longue date par l'ONU en tant qu'instance pour façonner des objectifs consensuels. Mais pour atteindre ces objectifs, il faudra prendre des mesures à tous les ni-

veaux – local et mondial. Il faudra aussi une volonté de dépasser les limites et les habitudes du passé.

Aujourd'hui, l'ONU s'occupe de toute une série de questions nouvelles, que j'appelle « questions relevant des populations », car elles touchent directement la vie de nos citoyens. Entre autres, le défi consiste à protéger notre planète en limitant les émissions de gaz à effet de serre; à assurer l'approvisionnement en eau potable; à lutter contre la désertification et à mettre fin au trafic des êtres humains. Il y a également la lutte contre le sida qui a été soulignée dans une lettre signée par les femmes Ministres des affaires étrangères, qui a été adressée hier soir au Secrétaire général. Ces défis et des défis semblables qui seront certainement des éléments importants de la diplomatie du XXI^e siècle, et parce qu'ils sont de portée mondiale, ils nécessitent une réponse mondiale.

L'ONU joue également un rôle accru dans des domaines où les divisions nées de la guerre froide l'avaient empêchée de progresser. Au cours des dernières décennies, des entités de l'ONU ont beaucoup contribué à traduire en justice les criminels de guerre, à promouvoir la démocratie et à appuyer les droits de l'homme et la lutte contre les drogues illégales.

Ces questions nécessitent la volonté de prendre position, comme l'Organisation des Nations Unies l'a fait en tenant pour responsables de leurs actes les auteurs du nettoyage ethnique au Rwanda et dans les Balkans, en s'efforçant de mettre un terme aux exactions des rebelles en Sierra Leone, et en s'opposant aux violations, anciennes et actuelles, des droits de l'homme fondamentaux en Birmanie.

Je voudrais dire ce matin que lorsque le Gouvernement birman essaie de rejeter la responsabilité de la criminalité sur les victimes, et dit que Aung San Suu Kyi et son parti sont responsables de la répression dont ils sont victimes, je ne peux que répondre qu'on avait dit la même chose à propos de Gandhi, Martin Luther King, Nelson Mandela et Václav Havel. Le monde ne se laisse pas leurrer. Et nous ne devons pas rester silencieux.

Certains font valoir que parler en faveur de la défense des droits de l'homme est une ingérence dans les affaires intérieures des États. Je crois que cela aide à atteindre les buts de la Charte des Nations Unies. Car lorsque les normes internationales sont violées, l'Organisation des Nations Unies doit faire plus que simplement observer l'injustice, ou faire rapport, ou

sympathiser avec les victimes. Nous devons faire tout ce que nous pouvons, là où nous le pouvons, pour arrêter les auteurs de ces violations.

Il faut un appui et une participation active des Membres de l'ONU pour que le respect du droit international s'universalise de plus en plus et que les avantages qu'il y a à respecter les normes mondiales se fassent progressivement de plus en plus clairs.

Le résultat, si nous sommes suffisamment unis et déterminés, sera un monde où il règne une plus grande sécurité et davantage de justice et de paix. De façon réaliste, c'est essentiel si nous voulons atteindre les ambitieux objectifs sociaux que nous nous sommes fixés.

Mais il y a un autre élément tout aussi essentiel : la démocratie. L'été dernier en Pologne, pour la première fois, plus de 100 nations se sont retrouvées pour réaffirmer les principes démocratiques et veiller à ce que la vague démocratique continue de s'élever dans le monde.

Nous ne l'avons pas fait parce que la démocratie produit toujours de bons gouvernements, car ce n'est pas le cas. Mais nous sommes convaincus, à partir de l'expérience du siècle dernier, que les espoirs que nous partageons pour le nouveau siècle seront plus rapidement réalisés si les peuples sont en mesure de vivre et de travailler dans la liberté.

La démocratie est une des voies que nous pouvons suivre ensemble et le meilleur système qui ait été conçu jusqu'ici pour semer et faire pousser les graines des possibilités économiques.

Promouvoir la démocratie n'est pas tenter d'imposer nos valeurs à qui que se soit. En fait, ce n'est pas possible. Puisque la démocratie, par définition, permet aux citoyens d'un pays de façonner leur propre destinée conformément à leurs propres convictions et idéaux.

Que l'on ne s'y trompe pas! Dans chaque pays, à tout moment, la dictature est une imposition. La démocratie est un choix.

Comme nous l'avons appris ces 55 dernières années, l'ONU ne garantit pas la paix ou la prospérité mondiales. Mais elle peut jouer un rôle essentiel de catalyseur et de coordinateur, et servir de passerelle entre les contributions des uns et des autres.

À ceux qui la jugeront rudement, je ne répondrai pas en évoquant les débats de diplomates comme moi, dans des assemblées comme celle-ci. Plutôt, je relèverai les efforts qui sont déployés quotidiennement par les employés de l'ONU qui s'occupent des réfugiés, nourrissent les enfants, fournissent des abris et préviennent les maladies.

J'évoquerai les hommes et les femmes qui se trouvent en première ligne de Port-au-Prince à Free-town, et du Kosovo à Kisangani, faisant le travail le plus difficile au monde qui, comme nous l'ont rappelé les meurtres récents des employés du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés au Timor oriental, est également le plus dangereux. Ce sont leurs efforts et leurs sacrifices consentis, en partenariat avec tant d'organisations locales et non gouvernementales, qui nous rappellent vraiment le but de l'ONU et nos liens les uns avec les autres.

Ceci est, je l'espère, ma dernière déclaration officielle face à une audience onusienne. Au moment où je suis devant vous ici, je suis profondément consciente non seulement de nos nombreux accomplissements, mais également des tâches inachevées.

Je suis attristée par les conflits qui font toujours rage, et par le fait que des hommes sont encore privés de leurs droits et de leurs libertés fondamentales. Je suis contrariée par l'écart qui existe encore entre nos idéaux et nos actes, et alarmée par le gouffre matériel de plus en plus profond qui menace en fin de compte chaque nation, riche ou pauvre.

D'aucuns disent qu'il est naïf de penser que l'avenir pourra être meilleur que le passé. Je me rappelle que cette institution a été créée par des hommes et des femmes qui étaient aussi réalistes que tout être humain peut l'être, car ils étaient les survivants du pire conflit que notre monde ait connu, et qui étaient déterminés d'épargner aux générations futures l'holocauste et la guerre. Ils avaient la foi. Nous devons aussi avoir la foi et croire qu'en oeuvrant de concert au sein et en dehors de cette Organisation, nous pouvons progresser, pas à pas, vers les nobles objectifs que nous nous sommes fixés, et aboutir ainsi à un monde plus pacifique, plus prospère et plus libre que jamais. Depuis 1993, j'ai eu le privilège de travailler avec plusieurs d'entre vous, de toutes les régions du monde et ce, pour soutenir nos intérêts communs et les rêves que nos peuples partagent.

Ce matin, je voudrais vous remercier de votre amitié, vous assurer de ma coopération dans les mois à venir et solliciter respectueusement la vôtre. Je m'engage à mon tour à servir la cause du progrès international et de la liberté des personnes, non seulement durant mon mandat, mais également pour le restant de mes jours.

Allocution de M. Ismael Omar Guelleh, Président de la République de Djibouti

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va à présent entendre une allocution du Président de la République de Djibouti.

M. Ismael Omar Guelleh, Président de la République de Djibouti, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Ismael Omar Guelleh, Président de la République de Djibouti, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Guelleh : Monsieur le Président, au nom du peuple de Djibouti, c'est avec un grand plaisir que je présente mes sincères salutations à tous ceux ici présents pour l'Assemblée du millénaire. J'aimerais également, Monsieur le Président, vous présenter nos félicitations à l'occasion de votre élection. Votre expérience vaste et variée sera fort utile à l'Assemblée.

J'aimerais également exprimer notre gratitude à votre prédécesseur, M. Theo-Ben Gurirab, de la Namibie, pour son travail exemplaire et pour ses succès, ainsi que pour la compétence et l'engagement dont il a fait preuve en accomplissant cette tâche. Il est clair que les succès de la cinquante-quatrième session sont en grande partie dus au leadership et au dévouement dont il a fait preuve et aux efforts inlassables qu'il a consentis.

Aucune organisation ne peut survivre bien longtemps, et en particulier une organisation comme les Nations Unies, lorsqu'elle est assiégée de demandes de plus en plus pressantes et que ses ressources se font plus rares, sans un leadership habile, tenace et créatif. L'Organisation des Nations Unies a encore connu de nombreuses épreuves et vicissitudes au cours de l'année écoulée : il lui a fallu rétablir la paix, faire face à des guerres, des conflits, des catastrophes naturelles,

des maladies, s'occuper du développement – la liste est longue. Pourtant, le Secrétaire général, M. Kofi Annan, a réussi à renforcer l'Organisation et à faire en sorte qu'elle réponde mieux aux exigences de notre temps. Sous sa direction éclairée, les Nations Unies continuent à jouer un rôle crédible et constructif au niveau international. C'est une chance pour nous.

Comme il s'agit de la dernière session de l'Assemblée générale de la décennie, du siècle et du millénaire, le moment ne pourrait être mieux choisi pour examiner l'état du monde et les conditions de vie de ses peuples. Les Nations Unies, comme les États Membres, ont exprimé le désir de voir s'installer une synergie et une énergie nouvelles à l'arrivée du nouveau millénaire afin de pouvoir faire face plus efficacement aux problèmes critiques auxquels notre planète est confrontée. Nous avons bien compris que l'énergie que nous consacrerions à relever le défi qui consiste à donner aux habitants de la planète un monde meilleur, plus sûr, dans un environnement plus sain, était décisive pour l'avenir de l'humanité. À bien des égards, la question reste toutefois ouverte.

C'est peut-être un signe des temps, mais force est de constater que notre monde est en proie aux ravages d'une maladie, dans ce cas particulier le sida. Cette épidémie mortelle n'a pas fini de faire des ravages. Nous sommes bien conscients du terrible tribut qu'elle prélève, particulièrement en Afrique, où elle décime la jeunesse, les classes laborieuses et la main-d'oeuvre, ainsi que de son impact sur les systèmes de santé. Cette épidémie est un test qui permettra de juger de la détermination de la communauté internationale à réagir face aux crises.

L'an dernier, j'ai pu constater que le dialogue avait été renoué entre la Palestine et Israël. Les perspectives de voir le Moyen-Orient s'engager sur une nouvelle voie s'annoncent donc prometteuses. Bien que les récentes négociations de paix de Camp David n'aient pas encore repris, de grands progrès ont été accomplis en termes d'évaluation de l'envergure et de la diversité des problèmes à débattre. On a au moins pu constater qu'une certaine confiance avait été rétablie et que les deux parties faisaient preuve d'une volonté affirmée de discuter des principaux problèmes liés au règlement final du conflit, tels que les frontières, les implantations, l'eau, les réfugiés, la souveraineté et surtout le statut de Jérusalem. Il est toutefois difficile d'imaginer un règlement qui ne donne pas aux Palestiniens le contrôle de Jérusalem-Est. Le fait qu'Israël

continue à revendiquer l'ensemble de la ville, y compris le contrôle des lieux saints musulmans de la vieille ville, adjacente aux quartiers musulmans et chrétiens, et de plusieurs villages arabes, ne peut qu'entraver le processus de paix.

Quel que soit le regard porté sur la situation au Moyen-Orient, il est impossible de ne pas mentionner la grande perte subie par la Syrie et le monde avec le décès du Président Hafez el-Assad, qui a servi si longtemps son pays. Nous présentons nos meilleurs vœux au nouveau Président Bachar el-Assad pour le succès de ses efforts sur la voie tracée par son illustre père.

L'an dernier, dans mon allocution, j'ai parlé de la propagation et de l'intensité des guerres, des mouvements rebelles et des groupuscules, ainsi que des combats entre factions en Afrique. Malheureusement, même si les choses ont un peu évolué, l'incertitude demeure. Par chance, les combats ont cessé entre les voisins de Djibouti, l'Éthiopie et l'Érythrée, et le redéploiement des troupes ainsi que le déploiement des observateurs des Nations Unies devraient intervenir rapidement dans le cadre de l'accord de cessez-le-feu conclu sous les auspices de l'OUA. Le nombre de personnes qui ont trouvé la mort lors de ces hostilités et les destructions que celles-ci ont occasionnées dépassent l'entendement, et le spectacle d'innombrables civils des deux pays, qui ont dû quitter leurs foyers, qui ont perdu leurs moyens de subsistance et qui vivent dans des camps surpeuplés, est tout simplement affligeant. Il est grand temps que les pays membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) essayent d'imposer une paix globale et fassent cesser les hostilités dans cette sous-région, de façon à pouvoir s'atteler ensemble au problème du développement et relever les graves défis que représentent les catastrophes écologiques, comme la sécheresse qui menace actuellement.

Dans d'autres régions d'Afrique, comme en Angola, le conflit persiste bien que les forces gouvernementales semblent prendre le dessus. En ce qui concerne le conflit qui sévit au Sierra Leone, l'intérêt que manifeste soudain la communauté internationale en voulant empêcher les belligérants de vendre les précieuses ressources minières de leur pays sur les marchés mondiaux devrait, avec un peu de chance, limiter leurs capacités de faire la guerre. Ce devrait être le cas en particulier pour ces deux pays. Nous nous félicitons des mesures prises par le groupe De Beers et par les autorités belges visant à fermer l'accès des marchés

internationaux à ces produits sanglants. Il faut prendre des mesures similaires pour d'autres matières premières.

Indubitablement, la plus grande menace qui pèse actuellement sur ce continent se trouve au centre, au Congo, où le cessez-le-feu conclu l'an dernier a connu bien des revers. Les Nations Unies n'ont pas pu déployer leurs troupes comme prévu. Les pourparlers entre le Gouvernement et l'opposition semblent au point mort, faisant surgir le spectre dangereux d'un retour à la guerre civile, ce qui pourrait être catastrophique pour l'ensemble du continent. Le peuple en détresse de cette nation mérite un peu de répit pour échapper à l'instabilité et à l'insécurité et reprendre une vie normale.

Dans tous ces domaines critiques, que ce soit la crise du sida, la pauvreté qui continue de se propager, les guerres, les problèmes écologiques, les violations des droits de l'homme, les armes de destruction massive et le non-développement, l'Organisation des Nations Unies est la seule organisation à avoir suffisamment d'expérience et de savoir-faire pour polariser et peaufiner les travaux disparates entrepris par l'humanité.

Les décisions concernant le maintien de la paix et de la sécurité internationales sont entre les mains du Conseil de sécurité qui, avec l'explosion du nombre d'États Membres de l'Organisation des Nations Unies intervenue au cours des trois dernières décennies, est devenu un organe peu représentatif. Si l'on veut rétablir la confiance dans ses décisions, il faut à tout prix élargir le nombre d'États membres, tant permanents que non permanents, en permettant à des pays développés et non développés de devenir membres permanents du Conseil. Le Conseil devrait également disposer de meilleurs services de renseignements sur les régions instables ainsi que d'une capacité d'intervention rapide. En outre, en cas de crises humanitaires graves, les mesures visant à limiter la propagation et l'impact des conflits doivent être prises de manière sélective, au cas par cas, mais par tous les Membres.

Comme l'an passé, j'ai l'intention de m'étendre sur le problème somalien et je réclame à nouveau l'indulgence de l'Assemblée. À cette époque, la Somalie était au bord de la désintégration totale, après plusieurs années de paralysie politique. Des mesures urgentes s'imposaient pour inverser cette tragédie, une tragédie à laquelle la communauté internationale était devenue

pratiquement indifférente. On en était arrivé à attendre simplement que les chefs de guerre s'éliminent les uns les autres, jusqu'à ce que l'un d'entre eux remporte la mise et que l'on puisse traiter avec lui. Entre-temps, ces individus ont systématiquement démantelé, détruit et pillé la nation somalienne, faisant fi des innombrables appels les adjurant de renoncer à leur comportement coupable et criminel.

Cela ne pouvait plus être toléré. Le peuple s'est enfin exprimé. Il a refusé cette incertitude et cette aberration dont il ne voyait pas la fin. Il était à bout de force. Il a voulu se doter d'un gouvernement, il a opté pour la loi et l'ordre, et pour un avenir meilleur. C'est pourquoi nous exhortons la communauté internationale à respecter la volonté du peuple somalien et à refuser de continuer à coopérer avec les éléments destructeurs qui ont fait que la Somalie est devenue synonyme de chaos et de violence.

La Somalie en tant que nation, en tant qu'entité, semblait condamnée à une mort lente. Elle n'attendait plus aucune intervention régionale ou internationale, et n'espérait plus de changement positif dans l'attitude des chefs de guerre. Pour sauver la Somalie, il fallait donc se départir des pratiques habituelles, qui consistaient à traiter avec les habituels représentants du peuple imbus d'eux-mêmes. Plutôt que de leur donner une nouvelle occasion de jouer un double jeu, j'ai estimé que le moment était venu de les ignorer et qu'il était temps de donner des moyens d'action au peuple somalien; qu'il était temps que le peuple somalien prenne son destin en main. Il fallait organiser une conférence à laquelle tous les acteurs seraient conviés et qui aurait pour objectif le rétablissement de la paix, du gouvernement et de la légitimité, et la reconstruction. Une réconciliation véritable pour toutes les couches de la société somalienne était, d'après moi, un bon moyen de tirer parti de l'état d'esprit du peuple somalien, qui rejetait à une majorité écrasante le statu quo. Un désir ardent de voir les choses évoluer se manifestait enfin; un désir de changement qui transformerait la vie de la population, qui rétablirait le respect, la dignité et l'intégrité, qui serait synonyme de paix, de sécurité et de développement. Pour la première fois, une autre option était en vue, loin du pouvoir des baïonnettes, en donnant enfin le pouvoir au peuple.

Le processus de paix devait englober l'ensemble du pays, même les régions qui jouissaient d'une paix et d'une sécurité relatives. Il devait être global, ouvert et

transparent, et n'exclure aucun individu, groupe, secteur ou région.

Mais au-delà de la réconciliation générale, le but était de créer un cadre national pour mettre en place une administration représentant équitablement le peuple, de protéger ses valeurs et ses droits fondamentaux et de garantir la liberté et la justice pour tous. La Somalie était après tout une nation qui avait pu se passer de gouvernement pendant la plus longue période de l'ère moderne, après l'effondrement de l'État. C'était un pays où les fusils avaient fait loi, où la soif de pouvoir et la vengeance avaient régné jusqu'à ce que la peur et la cruauté aient éliminé toutes les possibilités de rétablir la paix. Le résultat prévisible était un effondrement social et institutionnel inégalé au cours de ce siècle.

Les principaux aspects du processus de paix proposé par l'IGAD sous la houlette de Djibouti reposaient sur une approche ascendante, faisant appel à la participation des collectivités, comportant des périodes de discussion afin de consolider peu à peu les acquis. Ce processus fut non seulement difficile, lent, douloureux, frustrant et visiblement fragile à certaines époques, mais il se heurta encore au scepticisme et à l'indifférence de la communauté internationale. Pendant toute cette période, nous avons insisté sur l'ouverture, l'indépendance et l'intégrité du processus, de façon à permettre à la majorité des Somaliens sans armes, notamment les anciens, les chefs traditionnels et religieux, les intellectuels, les femmes, les hommes politiques, les jeunes et la société civile en général, de s'approprier le processus. Nos efforts ont donc visé à sauvegarder le cadre conceptuel et à rejeter toutes les offres d'assistance, conditions matérielles ou autres, tout en restant ouverts ou réceptifs aux idées ou propositions qui approfondissaient et enrichissaient le processus.

La conférence fut le point culminant d'une série de consultations, réunions, symposiums et contacts qui s'étaient déroulés au cours des six premiers mois de l'année. Elle avait pour but de surmonter et de résoudre certains problèmes très sensibles qui divisaient la population. Ces préparatifs minutieux et approfondis qui ont, il est vrai, coûté très cher, étaient nécessaires pour panser les plaies d'un passé douloureux et donner des garanties et une protection politiques et humanitaires. Il ne faudra plus jamais tolérer le type de violations des droits de l'homme dictées par la haine et les abus de pouvoir flagrants qui ont détruit ce pays.

S'il est vrai que ce processus a pris du temps et s'est déroulé en plusieurs phases, il a toutefois permis aux délégués d'examiner tous les aspects de l'effondrement de la Somalie, avec la ferme volonté de faire à nouveau régner la paix dans le pays.

La pierre angulaire du processus fut sans aucun doute le rôle essentiel joué par les chefs traditionnels, surtout en ce qui concerne la réconciliation la plus large possible entre les clans somaliens. Pendant de longues périodes qui se chiffrent en années, ils n'ont pratiquement eu aucun contact, ce qui leur a permis d'accumuler des griefs pendant toute la durée du conflit. Pas à pas et douloureusement, des questions politiques complexes ont été abordées lors de cette conférence, en essayant d'apaiser une profonde animosité et de contourner des attitudes implacables.

La première phase extrêmement critique de la conférence a débuté, le 2 mai, pour s'achever au début du mois de juin. Ce fut la phase la plus importante et la plus cruciale car il faut se rappeler que plus de 200 anciens et chefs traditionnels de toutes les régions du pays se réunissaient pour la première fois, non pas en 10 ans, mais de toute l'existence même de la Somalie en tant qu'État, pour essayer d'effacer 10 ans de frustrations, de peur, de colère, de suspicion, de méfiance et de haine, sans avoir jamais eu aucun contact auparavant. Lentement, l'héritage du passé a pu être surmonté et remplacé par un idéal commun, la recherche d'un nouveau destin et le sentiment qu'il fallait agir à tout prix. Grâce à la sagesse, à la ténacité et à la sincérité de ces anciens, il a été possible de sceller la réconciliation et d'établir des structures solides pour entamer la deuxième phase. C'est alors que des choix politiques indispensables ont pu être mis en place.

La deuxième phase a débuté le 15 juin, avec la participation de plus de 2 000 délégués. Le cadre de cette conférence était peu commun puisqu'elle se déroula sous une tente géante. Rien ne permettait de dire à quelle classe sociale les participants appartenaient. Il y avait des femmes, des représentants de toutes les minorités, un certain nombre de chefs de guerre et, bien entendu, toute la mosaïque des clans qui composent la Somalie. Les réunions furent diffusées par satellite et sur Internet pour permettre aux Somaliens du monde entier de suivre l'évolution des débats. Les participants étaient plus nombreux que les habitants d'Arta, le principal lieu de villégiature du pays, situé sur les hauteurs, qui a accueilli la conférence. Pratiquement tous les habitants ont contribué d'une manière ou d'une autre à la

conférence, notamment en accueillant sous leurs toits cet afflux soudain de visiteurs.

Cette phase de la conférence a permis d'aborder plusieurs problèmes comme la guerre civile, les droits de l'homme, l'apaisement et la réconciliation, l'économie, la structure politique, le désarmement, les mécanismes de transition, tels que la constitution provisoire, la législation, le gouvernement et le système judiciaire. Peu à peu, un mouvement irréversible avec le sentiment de renaître s'installèrent. En réalité, ce fut comme si la Somalie accédait une seconde fois à l'indépendance, non pas en se libérant du colonialisme, mais du chaos et du désespoir absolu.

Au bout d'un mois de négociations et de débats intensifs, une constitution provisoire, ou charte, fut adoptée. Elle établissait le nombre de représentants, y compris le quota de femmes, qui siègeraient à la nouvelle assemblée et les modalités de leur élection. Cette étape importante du processus marqua le début d'un véritable effort de réconciliation à l'échelle de la nation car un certain nombre d'aménagements avaient été prévus, notamment un système fondé sur la structure de clans comme mécanisme politique de partage du pouvoir pendant les trois ans que durera l'autorité provisoire. L'Autorité nationale de transition qui en résulta est donc un mécanisme que devraient pouvoir utiliser tant les parties favorables au processus que les auteurs de troubles. Toutefois, le processus de réconciliation ou les nouvelles institutions ne devraient pas servir à protéger ceux qui se sont rendus coupables de méfaits ou de crimes de guerre. Voilà l'un des défis que les futurs gouvernements constitutionnels de la Somalie devront relever.

Le 26 août 2000 est une date mémorable qui restera à jamais gravée dans le cœur et l'esprit des Somaliens. Ce jour-là, le parlement provisoire somalien a élu le premier président du pays après un vide de plus de 10 ans. Avec un total de 25 candidats au départ, l'élection s'est achevée après plusieurs tours et plus de 10 heures de tractations et de négociations électorales pour obtenir le gain de plusieurs voix au sein de l'Assemblée et obtenir la majorité requise. Il va sans dire que l'intérêt des Somaliens pour la conférence et pour ces élections, a été rehaussé par une couverture radiophonique et des télévisions par satellite pour permettre à tous les Somaliens où qu'ils soient de suivre ces élections et les débats qui l'ont précédé depuis le début du processus.

L'homme de la situation, l'homme qui a été choisi parmi les candidats, est aujourd'hui parmi nous. Il s'agit de M. Abdikassim Salad Hassan, le nouveau Président de la Somalie, un homme politique chevronné, raffiné et très expérimenté, qui a déjà fait preuve de ses compétences lors d'une série de contacts politiques et d'entretiens, tant en Somalie qu'à l'extérieur. Je lui présente mes félicitations les plus sincères et l'accueille, ainsi que sa délégation, avec le plus grand enthousiasme au sein de cette auguste Assemblée.

Quel bonheur de voir la Somalie reprendre la place qu'elle aurait toujours dû occuper au sein de la communauté des nations! Le fait d'avoir enfin un président remplit tous les Somaliens d'une joie qu'ils manifestent avec exubérance. La population danse et chante dans les rues; on a même parlé de fête nationale spontanée. Nous exprimons notre profonde gratitude aux pays membres de l'IGAD et au Yémen qui étaient représentés au plus haut niveau lors de la cérémonie d'investiture du nouveau Président. Nous sommes également reconnaissants à l'Arabie saoudite, à la France, à l'Égypte, à la Libye, à l'Italie, au Koweït, à l'OUA, à la Ligue des États arabes et à l'Organisation des Nations Unies d'avoir envoyé des délégations de haut niveau à cette occasion, et bien sûr à l'ensemble de la communauté diplomatique à Djibouti pour sa présence et son soutien indéfectible.

Il va de soi que nous rendons hommage au réalisme et à la grande compréhension dont ont fait preuve pendant tout ce processus les voisins immédiats de la Somalie, à savoir l'Éthiopie et le Kenya. Les encouragements et l'appui sans faille du Secrétaire général et de son équipe compétente, tant à New York que dans la région, en particulier de son Représentant spécial, M. David Stephen et de son équipe, dont la présence à la conférence pendant toute la durée du processus s'est avérée extrêmement salutaire, ont aussi été d'un grand réconfort. De même, l'engagement indéfectible du Conseil de sécurité, qui a publié plusieurs déclarations depuis le lancement de l'initiative, nous a beaucoup aidé.

Bien sûr, l'IGAD, l'OUA, la Ligue des États arabes, l'Organisation de la Conférence islamique et l'Union européenne ont toujours accordé un soutien total et sans ambiguïté au processus de paix. Nous leur sommes profondément reconnaissants de leur prise de position ferme, de principe. Le peuple somalien leur manifeste sa reconnaissance éternelle. Après la formation du nouveau Parlement somalien, le Conseil de sé-

curité a réaffirmé que la protection de l'intégrité territoriale du pays était la condition préalable à une normalisation générale de la situation en Somalie. Il a donc recommandé aux organisations régionales d'oeuvrer dans ce sens.

Des voix discordantes se sont élevées et ont remis en question l'acceptation du nouveau Gouvernement et sa capacité de retourner en Somalie. D'aucuns ont prétendu que ce serait un gouvernement fantôme en exil, qui n'aurait ni légitimité, ni ressources. Cependant, le retour triomphal du Président élu Abdikassim, et l'accueil enthousiaste que la population de Mogadiscio, centre du conflit, lui a réservé, ainsi que les démonstrations de soutien sans précédent de la part des membres des milices, y compris ceux qui étaient alliés aux chefs de factions, ont définitivement anéanti ces allégations.

Ceux qui désirent s'opposer à la création d'un gouvernement représentatif et démocratique, probablement parce qu'ils ne sont plus sous les feux de la rampe en Somalie, doivent revenir à la réalité. On a tendu une main généreuse à tous ces éléments pour qu'ils rejoignent leur peuple épris de paix en appuyant les pourparlers et maintenant le gouvernement. En fait, j'ai invité personnellement plusieurs d'entre eux et je les ai rencontrés à Djibouti pour discuter avec eux et leur assurer qu'il y avait une place pour tous dans la nouvelle Somalie, gouvernée par la nouvelle structure fédérale proposée. Maintenant que le gouvernement est en place, la balle est dans leur camp. Nous ne pouvons qu'espérer qu'ils utiliseront à bon escient les chances de réconciliation et d'adaptation qui restent, en faisant passer leur propre pays avant leurs intérêts personnels.

La renaissance de la Somalie donne des possibilités illimitées aux Somaliens partout dans le monde de reconstruire leur pays. Comme les conditions dans le pays devraient peu à peu redevenir normales, la diaspora sera encouragée à investir dans sa patrie, apportant ainsi les capitaux et les compétences nécessaires pour créer des possibilités d'emploi pour les jeunes.

On peut espérer que la communauté internationale mobilisera une aide d'urgence pour la Somalie afin de permettre au Gouvernement de conduire le pays, de s'établir dans ses fonctions et de recréer les institutions et capacités essentielles. Entre-temps, il faut commencer à planifier le développement à moyen et à long terme avec l'aide des institutions financières

internationales, de la communauté des donateurs, de l'ONU et des organisations régionales.

Enfin, je voudrais dire en toute honnêteté que chez nous, à Djibouti, ce processus a mis à rude épreuve nos maigres ressources, mais jamais notre détermination ou notre confiance. Il a éprouvé notre courage et notre persévérance, mais notre engagement est resté entier. C'est un effort et un sacrifice exemplaires de la part de notre peuple.

Que ce test d'endurance auquel a été soumis notre peuple, comme le peuple somalien, soit une source d'inspiration et marque le début de ce qui pourrait être un immense succès pour la corne de l'Afrique, mais également pour l'ensemble du continent africain et l'humanité tout entière.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je souhaite remercier le Président de la République de Djibouti de la déclaration qu'il vient de faire.

M. Ismael Omar Guelleh, Président de la République de Djibouti, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

Allocution de M. Juan Francisco Reyes López, Vice-Président de la République du Guatemala

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de M. Juan Francisco Reyes López, Vice-Président de la République du Guatemala.

M. Francisco Reyes López, Vice-Président de la République du Guatemala, est escorté à la tribune.

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir d'accueillir le Vice-Président de la République du Guatemala, S. E. M. Juan Francisco Reyes López, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. López (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Il y a moins d'une semaine, dans cette même salle, le Président de la République du Guatemala, M. Alfonso Portillo Cabrera, a prononcé une allocution au Sommet du millénaire. À cette occasion, le Président a insisté sur notre attachement aux buts, principes et valeurs de

la Charte des Nations Unies et il a ensuite brièvement présenté notre point de vue sur le rôle de cette Organisation universelle au XXI^e siècle. Il a conclu son allocution en annonçant, je le cite :

« Pendant le débat général, qui commencera la semaine prochaine à l'Assemblée générale, nous élaborerons plus avant cette vision et nous la relierons aux efforts que nous déployons sur le plan intérieur. » (A/55/PV.3)

Mme Rodrigues (Mozambique), Vice-Présidente, assume la présidence.

J'ai l'honneur et la satisfaction de me faire aujourd'hui le porte-parole de notre Président.

Je consacrerai mon intervention à deux sujets. Tout d'abord, notre programme national et la mise en oeuvre des accords de paix et deuxièmement, notre position sur certains des points à l'ordre du jour de cette session. Je voudrais tout d'abord rendre hommage au Ministre des affaires étrangères de la Namibie, M. Theo-Ben Gurirab, pour sa ferme conduite des débats de la précédente session et avant tout, pour le travail dévoué qu'il a réalisé dans le cadre des activités préparatoires au Sommet du millénaire. Nous sommes heureux que le Guatemala ait eu l'occasion de collaborer à cette entreprise.

De même, je tiens à féliciter très chaleureusement le Président de son élection à la présidence de cette session. Je suis certain que grâce à ses talents reconnus de diplomate et d'homme politique, nous obtiendrons les meilleurs résultats possibles.

Je commencerai par évoquer brièvement le processus de paix dans mon pays, auquel l'ONU a tant contribué. Comme chacun le sait, après une longue période de négociations ardues, les accords signés en décembre 1996 ont mis fin à 40 années d'une guerre fratricide aux conséquences tragiques et durables. Notre parti politique n'a pas signé ces accords mais il a toutefois affirmé pendant la campagne électorale qu'il les considérait comme faisant partie des engagements de l'État. Le Président Portillo l'a confirmé dans son discours d'investiture. De même, notre gouvernement s'est engagé à s'acquitter des dispositions de ces accords et d'élargir leur portée pour y inclure de nouvelles dispositions concernant par exemple la démocratisation de l'accès au crédit.

Nous apprécions hautement la présence dans notre pays de la Mission de vérification des Nations

Unies et dès aujourd'hui, nous demandons la coopération de l'Assemblée pour que, le moment venu, elle proroge son mandat jusqu'à la fin de 2003.

Il convient de signaler que l'objectif des accords de paix coïncide avec notre propre programme national sur bien des points, et notamment en ce qui concerne le respect rigoureux des droits de l'homme; la consolidation d'une démocratie pleine et ouverte à une large participation; la subordination de l'armée au pouvoir civil; le développement d'une société pluriethnique, multiculturelle et multilingue; le renforcement et la modernisation de l'appareil judiciaire; la réforme de l'État; et, par-dessus tout, une réponse appropriée aux exigences non satisfaites de la majorité des Guatémaltèques qui souhaitent avoir des services sociaux de meilleure qualité, des revenus suffisants, des emplois mieux rémunérés et des chances égales. En d'autres termes, les Accords de paix constituent un cadre de référence utile pour le programme de notre propre gouvernement qui souhaite non seulement mettre en oeuvre ses dispositions mais aller au-delà.

C'est dans ce cadre que s'inscrivent nos programmes économiques et sociaux pour la période 2000-2004 et le pacte de gouvernance qui vise à élargir la participation de tous les secteurs de la société civile au processus de prise de décisions concernant les affaires publiques. Ces programmes visent à concilier la situation économique difficile que nous connaissons actuellement avec l'engagement que nous avons pris d'encourager un processus vigoureux d'expansion économique dans l'intérêt de tous les Guatémaltèques et surtout de ceux qui en ont le plus besoin. En d'autres termes, nous nous trouvons face au dilemme classique qui consiste à concilier les conditions d'un ajustement macroéconomique avec la nécessité de relancer l'économie.

Au coeur du débat national et en vue de surmonter ce dilemme, un processus de concertation intersectoriel que nous avons appelé le « pacte fiscal » a été engagé. Ce pacte vise à mettre en oeuvre l'un des engagements contenus dans les Accords de paix, qui consistait à relever les prélèvements fiscaux au Guatemala de 50 % entre 1995 et l'an 2000.

Les négociations longues et difficiles qui ont été menées à cet égard sont sur le point d'aboutir grâce à l'adoption d'une série de mesures qui, une fois que l'engagement aura été rempli – avec un certain nombre d'années de retard, il faut le reconnaître – apporteront

l'appui financier nécessaire qui permettra de mettre en oeuvre les autres engagements contenus dans les Accords de paix.

Nous avons l'intention d'établir les bases nécessaires pour qu'entre 2001 et 2004 nous puissions assurer une croissance dynamique de l'économie, qui entraînera la création d'emplois productifs, décents et lucratifs avec des niveaux d'épargne et d'investissement plus élevés.

Nous devons investir dans l'avenir en accordant la priorité à nos ressources humaines, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation, y compris l'éducation multilingue.

Nous encouragerons de nouvelles activités productives dans les domaines où nous jugeons avoir des avantages comparés à offrir au niveau international.

Nous créerons le cadre institutionnel nécessaire à un fonctionnement efficace du marché, par le biais d'une concurrence sans privilège et de la compétitivité des entreprises, dans le cadre du respect le plus absolu de la législation du travail.

Nous prêterons une attention particulière à la lutte contre la pauvreté, en décentralisant l'administration publique et en travaillant en étroite collaboration avec les personnes visées par notre politique.

En ce qui concerne les relations internationales, et en gardant à l'esprit les questions qui ont été traitées par le Sommet du millénaire, je souhaite souligner l'avancée considérable obtenue dans ce processus tandis que nous recherchons un règlement du différend historique que nous avons avec le Belize. Dans le respect des principes du règlement pacifique des différends entre les États, nous avons atteint une nouvelle phase qui favorise le dialogue comme moyen de régler des différends. Dans le cadre de l'organe régional auquel appartiennent les deux États, qui est l'Organisation des États américains, un organe de facilitateur désigné par chacune des parties a été créé le 31 août. Les facilitateurs jouissent d'une indépendance dans l'exercice de leur devoir. Leur but principal est d'élaborer et de proposer des lignes de conduite en vue de progresser vers une solution juridique au conflit. Ce sont des mesures importantes en vue de la création d'un environnement pacifique, l'instauration d'un climat de confiance et de perspectives tournées vers l'avenir.

Nous renouvelons, également, notre profonde détermination de poursuivre l'intégration de l'Amérique centrale, de même que notre engagement vis-à-vis du reste de l'Amérique latine et des Caraïbes. Notre gouvernement a pris des initiatives importantes en matière d'intégration régionale et sous-régionale. Je mentionnerai, à titre d'exemple, la déclaration tripartite adoptée au mois de mai dernier par le Guatemala, El Salvador et le Nicaragua afin de donner une nouvelle impulsion à l'intégration de l'Amérique centrale.

La question des migrations représente également un chapitre important dans nos relations internationales, l'un des chapitres où la politique du Guatemala repose sur le principe suivant : en tant qu'êtres humains, et en dehors de toute considération de leur statut juridique, les migrants sont habilités à jouir de tous leurs droits. À cet égard, à l'occasion de la visite qu'il a effectuée à l'Organisation des Nations Unies dans le cadre du Sommet du millénaire, le Président de la République a signé la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Le meilleur moyen de décourager la migration consiste à créer des emplois dans le pays d'origine. Les pays industrialisés doivent, par conséquent, éliminer toute sorte d'obstacles, afin que les pays en développement puissent exporter des marchandises et non des hommes.

Je voudrais exposer brièvement notre point de vue quant aux questions qui seront débattues lors de la présente cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale.

Tout d'abord, je voudrais réitérer notre plein soutien à l'Organisation des Nations Unies, que le Président Portillo a exprimé la semaine dernière. L'Organisation est en effet l'organe qui incarne le mieux le multilatéralisme. Nous sommes persuadés que l'Organisation des Nations Unies jouera un rôle capital au XXI^e siècle. Je témoigne de la contribution concrète que l'Organisation a apportée tout récemment à mon pays, tant au niveau de la consolidation de la paix qu'au niveau de la coopération pour le développement, par le biais du Programme des Nations Unies pour le développement et des organismes des Nations Unies.

Deuxièmement, nous voudrions souligner la nécessité d'adapter l'Organisation aux exigences de la mondialisation et à l'ère de l'après-guerre froide. Il nous revient, en tant que membres de gouvernements, de permettre cette adaptation dans différentes sphères

telles que celle des organes intergouvernementaux, l'efficacité et le rendement du Secrétariat, la définition des priorités dans le programme d'activités et le renforcement financier de l'Organisation.

De toutes les réformes évoquées, celle qui se rapporte au Conseil de sécurité a reçu la plus grande attention. Peut-on encore douter que la composition du Conseil ou ses méthodes de travail doivent refléter les circonstances qui prévalent dans le monde contemporain? Il ne faut pas être frustré par le peu de progrès qui a été fait à cet égard, au cours des sessions précédentes de l'Assemblée générale. Nous sommes conscients des divergences d'opinion à ce sujet et, bien évidemment, de leur tendance à mener à l'impasse ou à la paralysie. Mais ceci ne devrait pas nous empêcher de redoubler d'efforts pour rendre cet organe absolument vital des Nations Unies plus efficace, plus représentatif de l'ensemble des Membres de l'Organisation et plus transparent dans sa façon d'opérer. Pour atteindre ces objectifs nous préconisons, entre autres choses, l'élargissement de la composition du Conseil tout autant que l'exercice du droit au veto dans le strict respect de la Charte. Nous pensons qu'en tout état de cause, l'usage ordinaire de ce droit doit être réexaminé par l'Assemblée générale et, dans des cas extrêmes, par la Cour internationale de Justice, afin d'assurer une véritable primauté du droit à l'échelle internationale, et d'éviter ainsi tout abus.

Troisièmement, nous sommes persuadés qu'il faut renforcer notre capacité collective à empêcher et à régler les conflits, aussi bien à l'intérieur des pays qu'au-delà de leurs frontières. Nous pensons que le rapport du Groupe d'étude sur les opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies, qui a été récemment présenté, offre un excellent point de départ pour atteindre cet objectif. Notre seule remarque préliminaire sur la question est que le renforcement de la capacité de l'ONU dans ce domaine ne doit pas se faire au détriment de nos activités économiques et sociales. Bien au contraire, si nous devons décider de mettre en oeuvre les recommandations du Groupe d'étude, il conviendra de mettre fin à la politique mal conçue de la croissance zéro du budget de l'Organisation. Comme l'a déclaré le Président Portillo :

« Si nous voulons que l'Organisation des Nations Unies soit une Organisation de première classe, nous devons apprendre à lui offrir le soutien financier nécessaire. » (A/55/PV.3)

Ceci nous amène au quatrième point qui a occupé une place particulière à l'ordre du jour de la présente session. Il s'agit de la question litigieuse de la révision du barème des quotes-parts, tant pour le budget ordinaire que pour les budgets des opérations de maintien de la paix. Notre position est très simple. Dans la mesure où, dans l'ensemble, la situation de nombreux pays a évolué au long des années, nous sommes d'accord pour que cela justifie une révision de la manière dont nous partageons les dépenses quant au maintien financier de l'Organisation des Nations Unies. Dans le même temps, nous estimons que le critère le plus important pour établir le barème des quotes-parts est celui de la capacité de paiement. La part du pays dans le produit intérieur brut mondial continue de représenter un critère principal. Il y a lieu aussi de revoir ce critère sur la base de certaines considérations particulières, telles que la reconnaissance de la situation économique particulière des pays les moins-avancés, d'un côté, et de l'autre, la responsabilité particulière qui doit être assumée dans le domaine du maintien de la paix par les membres permanents du Conseil de sécurité.

Cinquièmement, en ce qui concerne la question du désarmement général, nous insistons sur la nécessité d'avancer vers l'élimination totale des armes nucléaires, chimiques et bactériologiques; du trafic illicite des armes légères, et de l'utilisation des mines antipersonnelles et engins explosifs. À l'égard de ces questions, nous appuyons vivement toutes les mesures concrètes prises par l'Organisation des Nations Unies afin d'atteindre cet objectif ainsi que celles destinées à créer des zones exemptes d'armes nucléaires dans toutes les régions du monde.

Sixièmement, nous offrons notre plein appui et nous participerons activement aux principales rencontres prévues pour les prochaines années, parmi lesquelles j'aimerais signaler un événement intergouvernemental de haut niveau sur le financement du développement, et la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

Septièmement, dans un monde de plus en plus interdépendant, la diplomatie multilatérale joue un rôle capital dans la lutte contre la dégradation de l'environnement. Le Guatemala étant partie aux principales conventions internationales sur l'environnement, nous réitérons notre attachement au maintien de l'équilibre écologique.

Enfin, nous estimons que l'Organisation des Nations Unies doit continuer de s'occuper de ce que nous avons appelé la grande tâche inachevée de XXe siècle : éliminer la pauvreté dans le monde. De concert avec les institutions financières multilatérales, notre Organisation doit jouer un rôle capital dans la tâche qui consiste à veiller à ce que les avantages de la mondialisation soient largement partagés par tous les pays. Pour cela, il faut prendre des mesures non seulement au niveau de chaque pays, mais aussi au niveau international.

Par ailleurs, et de façon générale, nous souhaitons réaffirmer devant l'Assemblée que le Guatemala a souffert dans sa propre chair d'un affrontement fratricide. C'est pour cette raison que nous avons l'autorité morale nécessaire pour insister, auprès de Dieu et auprès des hommes, pour que la paix règne entre tous les peuples du monde, en particulier entre les frères séparés de Chine et de Taiwan. C'est pour cette raison que nous lançons un appel pour que l'on poursuive les entretiens afin d'atteindre, par des moyens pacifiques, libres et démocratiques, des résultats qui répondent aux aspirations du peuple chinois des deux côtés du détroit.

Dans le même ordre d'idées, nous sommes convaincus que l'on trouvera rapidement une solution au conflit du Moyen-Orient, que l'on surmontera les situations de tension sur le continent africain et dans certaines régions d'Europe, ainsi qu'entre tous les autres peuples frères du monde qui sont victimes de la violence et de la discorde.

Je souhaite terminer mon intervention en exprimant une conviction personnelle. Je suis persuadé que tous les êtres humains sont égaux, sans distinction de race, de langue ou de confession, aux yeux de celui qui est au-dessus de nous tous. Je suis convaincu que ce sera dans ce même esprit que nous commencerons, dès la présente session, à donner suite aux directives qui sont consacrées dans la Déclaration du millénaire que nous avons adoptée la semaine dernière.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères de la France, S. E. M. Hubert Védrine, qui parlera au nom de l'Union européenne.

M. Védrine (France) : J'ai l'honneur de m'exprimer cette année au nom de l'Union européenne, que la France préside jusqu'à la fin décembre.

J'ai à ce titre un plaisir tout particulier à féliciter le Président pour son élection. Elle témoigne de l'estime que la communauté internationale porte à son pays et à sa personne.

Je souhaite remercier aussi son prédécesseur, M. Theo-Ben Gurirab, pour le talent avec lequel il a conduit les travaux de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale, M. Sam Nujoma et Mme Tarja Halonen pour leur action, à ses côtés, comme Coprésidents du Sommet du millénaire. Je voudrais associer à cet hommage le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan. Son action internationale, son indépendance et sa vision contribuent, de façon déterminante, à affirmer le rôle central que l'ONU joue, et doit continuer à jouer. L'Union européenne souhaite l'assurer du soutien qu'elle apporte, aussi bien à son action personnelle qu'à l'Organisation et à ses agents.

Le Sommet du millénaire, réunion sans précédent de 155 chefs d'État ou de gouvernement, a permis d'aborder les grands défis auxquels est confrontée la communauté mondiale, et de débattre du rôle des Nations Unies au XXI^e siècle qui commencera le 1^{er} janvier 2001.

L'Union note avec une grande satisfaction que le Sommet a débouché sur un document politique qui détermine le cap à suivre par l'Organisation pour les années qui viennent. Ces orientations s'inspirent des idées esquissées dans le rapport du Secrétaire général. Il appartient désormais à l'Assemblée générale de les mettre en œuvre. L'Union y contribuera activement.

La préservation de la paix, le renforcement de la sécurité internationale et la défense des droits de l'homme sont au cœur des principes qui fondent la politique étrangère de l'Union européenne. Aux portes mêmes de l'Europe, des crises récentes nous ont convaincus que nous ne pouvions rester inactifs quand ces principes fondamentaux sont violés. À cet égard, l'Union européenne approuve la priorité donnée au maintien de la paix lors des rencontres de la semaine écoulée. Sur ce sujet, le rapport de M. Brahimi constitue une analyse approfondie. Il fait des recommandations utiles en matière de mandats des opérations de paix, de planification opérationnelle à New York et de déploiement. Il offre une occasion unique de renforcer la capacité des Nations Unies pour les opérations de paix. L'Union européenne participera activement à l'examen de ces recommandations.

L'Union européenne a décidé de se doter des moyens d'être un acteur politique majeur et de jouer pleinement son rôle sur la scène internationale. À cette fin, en un laps de temps très court, elle a pris des mesures décisives. De nouveaux organes, politiques et militaires, de décision et d'action, ont été mis en place: un comité politique et de sécurité, un comité militaire, un état-major, un centre de situation, un comité pour les aspects civils. Ces organes permettront à l'Union européenne d'intervenir de manière rapide et crédible dans la gestion des crises internationales.

L'Union européenne a parallèlement annoncé sa détermination à disposer d'ici 2003 d'une force de 60 000 hommes, pour des missions internationales couvrant l'ensemble des opérations de prévention des conflits et de gestion des crises, avec l'appui aérien et naval nécessaire. Cette force pourra être déployée sur un théâtre de crise dans un délai de 60 jours et pour une période d'au moins un an. Cette détermination trouvera une première traduction concrète dès cet automne avec la réunion d'une conférence d'engagement des capacités, où chacun des États Membres annoncera sa contribution à l'entreprise commune.

L'Union s'est en outre fixée des objectifs à la fois ambitieux et réalistes pour le développement de capacités collectives. À ces moyens militaires, elle joindra également des moyens d'intervention civils, notamment un contingent de policiers dont la contribution à une opération de maintien de la paix est très précieuse. À cet égard, les États Membres se sont fixé pour objectif, à l'échéance 2003, la capacité de fournir jusqu'à 5 000 policiers, 1 000 pouvant être déployés dans un délai de 30 jours.

L'Union européenne, qui agissait déjà à travers des programmes économiques et humanitaires considérables, disposera ainsi de toute la gamme des moyens pour la gestion d'une crise. Cette action s'inscrit naturellement dans le plein respect des principes de la Charte des Nations Unies. Il est plus que jamais indispensable d'établir des liens de travail avec l'ONU. Afin de lancer cette coopération, la troïka de l'Union européenne va s'entretenir pour la première fois sur ce thème avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Au nom de l'Union européenne, j'invite d'ailleurs M. Kofi Annan à se rendre à Bruxelles pour une séance de travail avec les instances de l'Union.

L'Union européenne salue les efforts considérables et la détermination dont ont fait preuve, au cours

des dernières négociations, le Président de l'Autorité palestinienne et le Premier Ministre israélien en vue de parvenir à un accord définitif entre les peuples israélien et palestinien. Elle se réjouit en particulier de l'énergie nouvelle avec laquelle ont été abordées cette fois les questions les plus délicates.

Elle rend hommage à l'action inlassable du Président Clinton et de la Secrétaire d'État, en vue de faciliter ces négociations. Les circonstances favorables en vue d'une conciliation des positions continuent d'exister. Nous appelons instamment les parties à saisir cette occasion historique, à faire preuve de courage dans les choix décisifs, à prendre pleinement en compte les réalités humaines et les droits reconnus aux uns et aux autres, et à parvenir ainsi à la conclusion d'un accord définitif.

L'Union européenne se réjouit du retrait d'Israël de la zone qu'il occupait au Sud-Liban. Elle salue le redéploiement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban ainsi que l'envoi, par le Gouvernement libanais, d'une force mixte de sécurité dans cette zone. Elle appelle toutes les parties à assumer leurs responsabilités, afin de prévenir les tensions. Pour autant, l'Union européenne considère que seul un règlement global, portant sur l'ensemble des volets du processus de paix, y compris le volet israélo-syrien, est de nature à garantir durablement la stabilité de la région. Elle entend continuer à appuyer les efforts des parties en ce sens, et contribuer à la mise en oeuvre des accords qui viendraient à être conclus.

La situation dans les Balkans occidentaux reste, pour l'ensemble de la communauté internationale, un sujet de très grande préoccupation. Les 10 années de conflit qui ont ravagé cette région ont engendré des situations humainement dramatiques, politiquement instables, et donc dangereuses. Mais, au-delà des énormes difficultés ainsi accumulées et du retard du développement économique et social de beaucoup de ces pays, tous les peuples et presque tous les responsables de cette région ont pris conscience que celle-ci a un avenir et que cet avenir s'appelle l'Europe. Et c'est aujourd'hui une conviction partagée par tous les Européens que ces pays n'ont pas d'autre destin que de venir un jour rejoindre l'Union européenne.

C'est pourquoi, le Conseil européen a réaffirmé que l'objectif reste l'arrimage des pays de la région à l'Europe. Ce qui signifie la plus grande intégration possible dans le courant dominant politique, économique

et social de l'Europe, à travers le processus de stabilisation et d'association, le dialogue politique, la libéralisation des échanges, le rapprochement de leurs législations avec celle de l'Union européenne et la coopération dans le domaine de la justice et des affaires intérieures.

L'aide que les Européens ont apportée depuis 10 ans aux pays de la région – près de 8 milliards d'euros – est considérable. L'Union européenne continuera à soutenir ce processus de stabilisation et d'association en apportant aux pays des Balkans occidentaux une assistance technique, économique et financière massive et en leur accordant rapidement des avantages commerciaux asymétriques dans les domaines industriel et agricole, étape qui préparera l'établissement d'une zone de libre-échange avec l'Union européenne. Simultanément, dans le contexte d'échéances électorales qui concernent presque toute la région, elle continuera à encourager ces pays à développer leur coopération régionale et à poursuivre résolument leurs efforts dans la voie des réformes politiques, économiques et sociales pour consolider chez eux la démocratie et les droits de l'homme, construire un État de droit et jeter les bases d'un développement durable. Dans ce contexte, l'Union européenne a réaffirmé sa détermination de continuer à jouer le rôle moteur dans le Pacte de stabilité, qui représente une vision nouvelle de coopération entre les pays de la région et la communauté internationale.

Le sommet que, sur proposition de la France, l'Union européenne et les pays des Balkans occidentaux ont décidé de tenir à l'automne prochain en Croatie, marquera notre commune détermination à surmonter les divisions du passé.

La République fédérale de Yougoslavie ne pourra évidemment pas participer à ce rendez-vous. La nature de son régime actuel ne le permet pas. Mais les Serbes savent qu'ils ont leur place dans la famille européenne et que l'Union attend le jour où il sera possible à la République fédérale de Yougoslavie de participer pleinement au processus de stabilisation et d'association, et de retrouver sa place en Europe. Les élections du 24 septembre pourraient être à cet égard décisives.

Au Kosovo, l'action de la communauté internationale, fondée sur la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, a donné des résultats qu'il est juste de saluer. Il faut remercier tous ceux qui, en dépit d'extrêmes difficultés, ont permis ces progrès, en particulier le Représentant spécial du Secrétaire général, les

personnels des Nations Unies et les soldats de la Force des nombreuses organisations internationales présentes sur le terrain et les organisations non gouvernementales. La tenue, d'ici quelques semaines, des premières élections démocratiques au Kosovo pour désigner les autorités municipales, marquera une étape importante de la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999). Je redis avec force que la communauté internationale ne permettra pas que des actes de violence inacceptables, quelles qu'en soient les motivations, fassent échouer le processus électoral démocratique en cours. Nous ne laisserons pas des extrémistes de tous bords saboter le travail accompli depuis plus d'un an, sous l'égide des Nations Unies.

L'Union européenne considère que le statu quo à Chypre est inacceptable et soutient les efforts déployés par le Secrétaire général en vue de parvenir à un règlement négocié, global, juste et durable, qui soit conforme aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Elle réaffirme son engagement en faveur de la stabilité et de la prospérité dans la région méditerranéenne. Au moment où s'ouvrent ici même des pourparlers sous les auspices du Secrétaire général, elle appelle les parties concernées à engager des discussions substantielles.

L'Union européenne est tout aussi résolue à soutenir les efforts qui sont déployés pour assurer la prévention et le règlement des conflits en Afrique, en étroite coopération avec les Nations Unies, l'Organisation de l'unité africaine et d'autres organisations sous-régionales, conformément aux objectifs retenus lors du Sommet Afrique-Europe qui s'est tenu au Caire au mois d'avril dernier sous la présidence portugaise de l'Union européenne. Elle entend apporter son soutien aux mesures prises, de manière coordonnée, par l'OUA et les Nations Unies pour mettre en oeuvre le règlement de paix entre l'Éthiopie et l'Érythrée. Appuyant le déploiement des observateurs internationaux, elle est également disposée à apporter un soutien à la délimitation et au tracé des frontières, au déminage et à l'action entreprise pour aider les réfugiés et les personnes déplacées. Elle s'efforce d'apporter son aide aux populations de ces deux pays, durement éprouvées par le conflit et par la sécheresse qui est venue aggraver leurs difficultés.

L'Union européenne est profondément préoccupée par l'évolution de la situation en République démocratique du Congo. Elle appelle toutes les parties à l'Accord de Lusaka à mettre en oeuvre leurs engage-

ments, y compris ceux pris à Kampala. Cela permettra de progresser sur les volets militaire et politique, tous deux menacés par la persistance des combats et le blocage de la préparation du dialogue national. Elle les appelle de même à se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 1304 (2000) qui exige le retrait ordonné des forces étrangères présentes sur le territoire congolais, et la coopération de toutes les parties au déploiement de la Mission de l'ONU au Congo, en levant les restrictions à la liberté de circulation de son personnel et en assurant sa sécurité.

L'exploitation illégale des ressources naturelles de la République démocratique du Congo, violation de la souveraineté de ce pays, est également inacceptable. Aussi l'Union européenne salue-t-elle la constitution par le Secrétaire général des Nations Unies, le 15 août dernier, d'un groupe d'experts chargé d'analyser les liens entre l'exploitation illégale de ces richesses et la poursuite du conflit.

Il est heureux de constater que le trafic illicite de diamants et d'autres minéraux, qui alimente directement les conflits, a fait l'objet d'une prise de conscience. C'est notamment le cas du commerce illicite de diamants en Angola, par lequel l'UNITA finance son effort de guerre. Nous tenons à souligner l'importance que revêt le respect des résolutions du Conseil de sécurité à cet égard. Nous saluons la décision d'inscrire cette importante question à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. La discussion devrait se fonder sur le processus de Kimberley. Elle devrait prendre en compte les travaux de la Conférence préparatoire coprésidée par le Royaume-Uni et la Russie. Elle devrait enfin porter sur l'examen de la proposition faite à Miyazaki visant à créer un groupe permanent d'experts indépendants pour mettre au point les modalités d'interdiction des trafics illicites.

L'Union européenne rappelle le soutien qu'elle a apporté à la résolution 1306 (2000) sur la Sierra Leone, qui a renforcé le dispositif existant de sanctions sur les armes et établi un régime d'embargo concernant les diamants bruts exportés illégalement de Sierra Leone. L'Union européenne appelle toutes les parties au conflit à se conformer aux principes et objectifs de l'Accord de Lomé, et à s'impliquer pleinement dans le rétablissement de la paix, de la stabilité et le respect des droits de l'homme en Sierra Leone.

L'Union européenne et ses États membres continueront de contribuer aux capacités et aux moyens d'action africains en matière de prévention et de règlement des conflits, notamment en apportant un soutien à l'OUA et aux organisations et initiatives sous-régionales.

L'Union européenne est vivement préoccupée par la situation au Myanmar. Elle demande aux autorités du Myanmar de rétablir sans délai la liberté d'expression, de circulation et de communication avec l'extérieur de Mme Aung San Suu Kyi. Il est urgent que s'engage un dialogue entre les autorités du Myanmar et l'opposition démocratique, dont la Ligue nationale pour la démocratie, ainsi qu'avec les minorités nationales. L'Union apporte son soutien à l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la Birmanie, M. Razali, dans ses efforts en vue de la recherche d'une solution.

L'Union européenne exprime sa solidarité avec le peuple de Timor-Est et salue le travail accompli par l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO), en coopération étroite avec les responsables politiques est-timorais. Elle est favorable à une accélération de l'aide à la reconstruction afin d'assurer le succès de la transition et d'éviter tout retard dans le calendrier menant à l'indépendance.

Nous demeurons, toutefois, très préoccupés par l'instabilité provoquée par les milices, tant à Timor-Est qu'à Timor-Ouest. La recrudescence de ces violences a entraîné la mort de deux Casques bleus et, plus récemment, de trois agents du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. L'Union européenne appelle les autorités indonésiennes à adopter sans délai des mesures effectives de contrôle des milices.

L'Union européenne appelle aussi à la fin des actions terroristes au Cachemire, à la mise en oeuvre des mesures de confiance et de sécurité et à un strict respect de la ligne de contrôle afin que, dans un contexte local apaisé, le dialogue entre le Pakistan et l'Inde puisse reprendre, dans l'esprit de la déclaration de Lahore. Elle est particulièrement attentive aux gestes qui peuvent être faits sur ce point par les parties en présence et encouragera les initiatives propres à permettre la résolution de tous les contentieux entre ces deux pays. Il importe que les mesures concrètes prévues dans la résolution 1172 (1998) du Conseil de sécurité soient mises en oeuvre et que le Pakistan et l'Inde adhèrent au régime international de non-prolifération et

procèdent à la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Ayant de longue date plaidé en faveur d'un dialogue direct entre les deux Corées, l'Union européenne s'est réjouie de la tenue du sommet intercoréen historique de Pyongyang du 13 au 15 juin de cette année. Il s'agit d'un pas important dans la voie de la réconciliation entre la république de Corée et la République populaire démocratique de Corée qui ouvre des perspectives encourageantes de renforcement de la stabilité dans la région. Nous invitons les deux pays, Membres de l'ONU depuis 1991, à poursuivre ce processus, afin de permettre au peuple coréen de surmonter les déchirures du passé.

Concernant Haïti, l'Union européenne rappelle que le respect total des dispositions constitutionnelles portant sur les élections et la loi électorale en vigueur est la base de la démocratie et de l'État de droit.

J'en viens maintenant au désarmement et à la non-prolifération. Dans le souci commun de la paix et de la sécurité internationales qui doit animer les nations représentées ici, le risque de prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs constitue un problème important contre lequel l'Union européenne est déterminée à lutter sans relâche. À cet effet, la coopération internationale doit être privilégiée ainsi que l'élaboration de normes multilatérales en matière de non-prolifération, de maîtrise des armements et de désarmement.

Ceci est tout particulièrement vrai pour ce qui concerne les armes chimiques et biologiques, désormais interdites. L'Union oeuvre à la conclusion rapide d'un protocole de renforcement de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, de 1972, qui devra comprendre des mesures de vérification fiables et efficaces. Notre détermination s'applique également à la non-prolifération et au désarmement nucléaires, domaine de tant de progrès depuis la conclusion du Traité de non-prolifération (TNP), auquel 187 pays sont aujourd'hui parties.

Dès la fin de la guerre froide, les instruments efficaces de la fin de la course aux armements et du désarmement ont commencé à être mis en place, avec l'arrêt des essais, le traité qui le scelle, les deux premiers accords START de réduction des plus grands arsenaux nucléaires ainsi que l'ensemble des décisions

unilatérales qui vont dans le même sens. La consolidation de ce dispositif doit être notre priorité. C'est ce qu'ont commencé de faire les Conférences d'examen de 1995 et de 2000, dont nous saluons les résultats, qui doivent être pleinement mis en oeuvre.

Nous devons donner leur plein effet au renforcement des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique par la mise en place généralisée des mesures contenues dans le modèle de protocole de 1997, et demeurer vigilants sur la question du respect du TNP. Il nous incombe aussi de relancer la dynamique des négociations multilatérales.

L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, l'achèvement de la mise au point opérationnelle de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais, la négociation à la Conférence du désarmement d'un traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour des armes nucléaires doivent mobiliser tous les États, parties ou non au TNP. Le début de cette négociation implique la négociation urgente d'un programme de travail à la Conférence du désarmement. Les normes internationales dans ce domaine ne peuvent être efficaces que si elles sont universelles. La réduction des arsenaux, qui est de la responsabilité première des États dotés de l'arme nucléaire, doit aussi se poursuivre afin de nous rapprocher de nos objectifs communs : l'élimination des armes nucléaires et le désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace.

La question des armes légères et de petit calibre est tout aussi sensible dans de nombreuses régions du monde. Elle mérite une attention particulière. Les Quinze apporteront leur contribution à la préparation de la conférence internationale sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects qui se tiendra à l'été 2001, avec pour objectif d'aboutir à un plan d'action concret et réalisable, pour lutter contre l'accumulation et la diffusion déstabilisatrices des armes légères et de petit calibre. Dans le même temps, l'Union poursuivra son action en faveur de la mise en oeuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Elle s'associera aux efforts visant à l'élimination totale des mines antipersonnel.

J'en viens maintenant à la question particulièrement importante des droits de l'homme. L'Union européenne continuera à soutenir les efforts déployés par les Nations Unies pour que, conformément à l'objectif

fixé par le Secrétaire général, les droits de l'homme soient au coeur de leur action. La prise de conscience individuelle de l'importance des droits de l'homme et de la démocratie, et l'émergence de forces actives mobilisées pour leur promotion au sein de chaque pays sont le meilleur gage de progrès solides en la matière. À cet égard, l'Union européenne approuve la désignation, grâce au soutien de très nombreux pays, d'une Représentante spéciale du Secrétaire général pour les défenseurs des droits de l'homme, Mme Jilani, dont nous saluons la nomination, et que nous assurons de notre entier soutien dans l'exercice de son mandat.

L'Organisation des Nations Unies a, cette année encore, démontré qu'elle était l'enceinte d'élaboration de progrès normatifs en matière de droits de l'homme. En témoigne l'adoption des deux protocoles additionnels à la Convention relative aux droits de l'enfant, sur l'exploitation sexuelle des enfants, et sur les enfants dans les conflits armés. Il s'agit d'une avancée importante en faveur de la protection des enfants. La session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies pour le suivi du Sommet mondial des enfants, qui se tiendra l'année prochaine, et à laquelle l'Union européenne entend contribuer activement, fournira à la communauté internationale une nouvelle occasion de faire progresser cette cause.

Une autre échéance importante nous attend : la Conférence mondiale sur le racisme. Lors de la Conférence préparatoire européenne, qui se tiendra en octobre à Strasbourg sous l'égide du Conseil de l'Europe, l'Union européenne montrera sa détermination à combattre les manifestations du racisme sous toutes leurs formes. L'Union européenne, dont tous les membres ont aboli la peine de mort, appelle les États qui ne font pas encore fait à adopter des moratoires, premier pas vers une abolition définitive de ce châtiment contraire à la dignité humaine.

L'Union européenne s'efforcera de renforcer la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme et participera activement aux négociations qui auront lieu à cette fin. Elle espère vivement que la présente session de l'Assemblée générale sera marquée par l'adoption de la convention contre la criminalité transnationale organisée et de ses protocoles, lors de la Conférence de Palerme au mois de décembre prochain. Face à la menace croissante que représente pour nos sociétés cette criminalité, dont l'une des formes les plus odieuses est le trafic d'êtres humains, il est indispensa-

ble que la communauté internationale se dote de moyens de lutte et de coopération efficaces.

Enfin, l'Union européenne souhaite la mise en place rapide de la Cour pénale internationale. Je rappelle qu'il faut encore pour cela la ratification de 41 États.

Pour terminer, j'insisterai sur un dernier point, qui est le développement durable. On sait que la contribution de l'Union européenne à la coopération internationale est substantielle. Avec 30 % du produit national brut mondial, elle apporte 36 % du budget ordinaire des Nations Unies, 39 % de celui des opérations de paix. On sait aussi que l'Union européenne apporte une part considérable – environ 55 % – de l'aide au développement dans le monde. Ce qui lui permet de se réjouir de tout ce qui a été dit d'extrêmement important la semaine dernière à ce sujet, et cela lui permet de dire ici qu'elle continuera ce travail exemplaire car le développement – et le développement durable, bien sûr – est une des clefs majeures de la solution de tous les problèmes qui se posent à nous partout dans le monde et que j'ai cités tour à tour dans cette allocution pour bien rappeler la volonté constante et très forte de l'Union européenne.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Chakra Prasad Bastola, Ministre des affaires étrangères du Népal.

M. Bastola (Népal) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux orateurs précédents pour féliciter le Président de son élection bien méritée à la présidence de l'Assemblée du millénaire. Je suis convaincu que, grâce à sa sagesse et à ses grandes qualités de diplomate, il saura diriger l'Assemblée vers le succès.

Je voudrais également exprimer ma gratitude à S. E. M. Theo-Ben Gurirab, Ministre des affaires étrangères de la Namibie, pour la façon exemplaire dont il a dirigé l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session, et surtout durant la période qui a précédé le Sommet. Le Secrétaire général, M. Kofi Annan, mérite aussi un hommage sans réserve pour la direction novatrice dont il a fait preuve afin de préparer l'Organisation des Nations Unies aux grands défis à venir.

Le Népal souhaite très chaleureusement la bienvenue à Tuvalu, le Membre le plus récent de la famille des Nations Unies. Nous félicitons le peuple et le Gouvernement de ce pays insulaire du Pacifique à

l'occasion de son accession à cet organe mondial en tant que nation indépendante.

La semaine dernière, les chefs d'État et de gouvernement se sont réunis dans cette salle pour réfléchir aux mesures qui allaient leur permettre de relever les défis du XXI^e siècle, et pour réaffirmer leur foi dans l'Organisation des Nations Unies en tant qu'instrument crucial de promotion de la paix, de la prospérité et de la justice. La conception qui découle de la Déclaration publiée au terme du Sommet servira de guide, dans les jours qui viennent, à la communauté mondiale, et en particulier à l'Organisation des Nations Unies. Le Népal se félicite de cette Déclaration et affirme sa détermination de la mettre en oeuvre avec le plus grand sérieux.

Lorsqu'il a pris la parole lors du Sommet, mon Premier Ministre a déclaré que les générations futures nous jugeraient en fonction de notre aptitude à améliorer la qualité de vie des gens. Au Népal, nous attendons de la communauté internationale qu'elle fasse preuve de coopération et de solidarité, dans un véritable esprit de partenariat, pour changer pour le mieux le destin de chaque homme, femme et enfant dans le monde.

Au moment où nous entrons dans un nouveau siècle et un nouveau millénaire, le monde est rempli de paradoxes. Il y a maintenant moins de guerres entre États, mais de nombreuses guerres civiles. La science et la technologie ont fait des progrès sans précédent, mais les maladies comme le sida sont encore incurables. Plus de peuples jouissent de la démocratie et de la liberté, mais le terrorisme attire toujours les jeunes. Les frontières s'effritent dans une économie mondialisée, mais les affirmations d'identités culturelles se sont accrues. L'Organisation des Nations Unies doit composer avec tous ces paradoxes.

L'Organisation a réussi de façon remarquable à ramener la paix dans certaines situations, mais a connu des échecs retentissants dans d'autres. Son intervention a permis d'atténuer les tensions en République centrafricaine et au Tadjikistan. Le Timor oriental s'achemine vers l'indépendance dans un cadre relativement calme. Le Kosovo est en train d'édifier des institutions démocratiques. Israël a retiré ses forces du sud du Liban, ce qui a grandement amélioré les perspectives d'une paix globale au Moyen-Orient.

Cependant, la paix durable nous échappe plus que jamais. En fait, elle suppose l'adoption d'une culture de paix fondée sur le désarmement et le règlement pa-

cifique des conflits, ainsi que sur des mesures qui éliminent les causes profondes des conflits, à savoir la pauvreté et l'exclusion.

La paix durable ne pourra être assurée tant que les armes nucléaires, qui représentent la plus grande menace à la sécurité mondiale, ne seront pas éliminées sur la base d'un calendrier précis. Elle ne peut pas non plus être réalisée sans une élimination complète des autres armes de destruction massive. Nous pensons que les systèmes de vecteurs d'armes et les systèmes nationaux de défense antimissile menacent également la paix.

Les armes de petit calibre et les armes légères ont tué davantage de personnes que toutes les armes de destruction massive réunies. Nous devons rejeter les armes en contrôlant les armes de petit calibre et les armes légères. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la proposition de tenir en 2001 une conférence sur les armes de petit calibre.

Les conflits perturbent l'Afrique, l'Asie, l'Europe et l'Amérique latine. Le Moyen-Orient n'a toujours pas conclu un règlement définitif et n'a pas encore retrouvé la paix. Même s'ils sont maintenant moins insensés, des différends surgissent encore dans les Balkans. L'Asie du Sud est affligée de façon perpétuelle par des guerres de faible intensité. Les terroristes exploitent la fragilité de certains États pour s'y infiltrer. En conséquence de tout cela, des milliers de personnes innocentes ont perdu la vie. Le Conseil de sécurité, la sentinelle du monde, a trop peu agi et a agi trop tard dans de nombreuses situations, ce qui a permis à des différends naissants de dégénérer en de véritables conflits. Le Népal demande instamment au Conseil de sécurité d'agir à temps, rapidement, adéquatement et avec fermeté afin de prévenir les conflats.

Le Népal a toujours participé activement aux opérations de maintien de la paix de l'ONU. Les Casques bleus népalais ont servi avec un professionnalisme et un dévouement exemplaires et se sont fait un nom dans ce domaine. De nombreux Casques bleus népalais ont courageusement donné leur vie au service de la paix dans le monde. Récemment, le soldat Devi Ram Jaishi, un Casque bleu népalais, a perdu la vie en défendant la paix au Timor oriental. Ce décès ravive notre attachement à la paix, une paix dans laquelle personne n'aurait à perdre un père, un mari ou un fils à cause de la violence.

À titre d'hôte du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, le Népal est fermement engagé à renforcer la contribution du Centre à la paix et au désarmement, et est pleinement prêt à respecter son obligation d'accueillir le Centre à Katmandou.

Le rapport (A/55/305) du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies suggère tout un éventail d'idées permettant de faire en sorte que le maintien de la paix repose sur des bases plus fermes, et pour améliorer la paix et la sécurité dans le monde. Ma délégation souscrit à la teneur du rapport, et sera disposée à l'examiner plus en détails.

Un examen des points chauds dans le monde nous amènera vers une conclusion inévitable : la plupart des conflits découlent de la pauvreté et de l'exclusion. Trop souvent, nous avons tendance à traiter les symptômes au lieu de s'en prendre aux causes. Le Népal est convaincu que la paix durable continuera de nous échapper tant que nous n'aurons pas éliminé la pauvreté et la privation déshumanisantes. Le Premier Ministre Koirala a décrit avec justesse, lors du Sommet, le cercle vicieux qui existe entre la pauvreté et les conflits, et a demandé à la communauté internationale de redoubler d'efforts pour réduire la pauvreté dans sa recherche de la paix. Cette proposition mérite d'être examinée sérieusement.

Aujourd'hui, plus d'un cinquième de l'humanité vit avec moins d'un dollar par jour. La pauvreté, l'analphabétisme et les maladies sont très répandus dans les pays pauvres. Le chômage fait des ravages chez les jeunes. Une population toujours croissante en vient à se bousculer pour de maigres ressources dans une économie stagnante, ce qui a été le cas dans la plupart des pays en développement. La pandémie du sida est devenue l'un des grands fléaux du monde en développement, surtout en Afrique. Des dirigeants peu scrupuleux, souvent pour des gains politiques égoïstes, pêchent en eaux troubles et incitent à la violence. Cela ébranle encore davantage l'économie fragile de leur pays, et rend le prochain cycle de violence inévitable et encore plus meurtrier.

Si nous voulons un jour parvenir à une paix durable, nous devons réduire la pauvreté et édifier la paix sur cette base. Nous souscrivons aux objectifs que le Secrétaire général a suggérés dans son rapport publié sous la cote A/54/2000 et qui ont été adoptés lors du Sommet, en vue de réduire la pauvreté et de promou-

voir le développement dans les pays en développement. Plusieurs conférences mondiales ont conclu l'une après l'autre que c'était la seule voie qui permette d'aller de l'avant. Une série d'examins à mi-parcours ont réaffirmé la même conclusion mais malheureusement, peu de choses ont changé.

Dans les instances internationales, le Nord et le Sud sont convenus de collaborer pour accélérer la croissance et le développement dans les pays du Sud, ouvrir les marchés des pays riches aux produits venant des pays pauvres et améliorer l'accès des pays en développement aux technologies des pays avancés, soulager les pays pauvres de leurs obligations au titre de leur dette et promouvoir le développement social et les droits de l'homme. Les engagements qui ont été pris par la communauté internationale ont été oubliés avant même que l'encre ne sèche sur le papier. Il faut que nos paroles soient plus en rapport avec nos actes.

La plupart des pays développés tardent trop à s'acquitter de leurs engagements en matière d'aide au développement. Une aide accrue aujourd'hui diminuera le besoin d'aide à l'avenir. Le Népal félicite les pays riches qui ont atteint les objectifs en matière d'aide et il engage les autres pays à faire de même. Il est inquiet que les fonds et programmes de l'ONU, qui sont les principales sources d'aide non assorties de conditions particulières, connaissent un déclin de leurs ressources. Nous appelons la communauté internationale à reconstituer ses ressources fongibles.

Bien que les échanges commerciaux dans le monde se soient multipliés plusieurs fois ces dernières années, les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, perdent du terrain car leur part du marché mondial diminue à cause notamment des conditions commerciales qui leur sont défavorables. La mondialisation s'est accélérée alors que les personnes, les marchandises et les services traversent les frontières à une vitesse sans précédent. Les technologies de l'information ont ouvert de nouvelles possibilités de communication, notamment le commerce électronique. Même si ces deux phénomènes peuvent apporter des bienfaits à chacun d'entre nous, ils ont profité davantage à certains qu'à d'autres et ont accru les disparités entre riches et pauvres. Nous estimons que les pays riches et l'Organisation mondiale du commerce doivent faire en sorte que le commerce soit plus équitable et qu'il soit réglementé en vue de réduire les écarts de revenus, de promouvoir une mondialisation équitable et de combler le gouffre numérique.

Les pays du Sud croulent sous le fardeau insupportable de la dette étrangère. Si nous apprécions l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés adoptée par les pays riches, nous demandons cependant à ces pays d'accélérer sa mise en oeuvre et d'étendre sa portée aux pays moins avancés et à d'autres pays qui se heurtent à de graves difficultés dont ils ne sont d'ailleurs pas responsables.

L'investissement étranger direct est devenu un moteur de croissance pour quelques-uns mais la vaste majorité des pays en développement ne sont pas touchés par ce nouveau phénomène. Il est normal que les marchés influencent les investisseurs dans leurs décisions, cependant, le Népal estime que nos partenaires pour le développement peuvent, par le biais d'un plan vigoureux de garanties et de mesures d'encouragement, encourager les investisseurs à investir dans les pays qui attendent toujours une arrivée massive d'investissements étrangers directs.

Les modèles de production et de consommation non viables des pays riches se conjuguant à la pression démographique dans les pays pauvres ont mis à rude épreuve l'environnement qui est le patrimoine commun de l'humanité. Les accords pris à l'échelle mondiale pour promouvoir un développement durable et réduire les émissions de gaz à effet de serre n'ont en général pas été mis en oeuvre. Le Népal, quant à lui, a pris des mesures en vue de préserver l'environnement en établissant des normes, en réduisant les émissions de polluants, en augmentant la couverture forestière et en intégrant un volet écologique dans les projets de développement. Nous étudions également le Protocole de Kyoto en vue de devenir partie à cet instrument.

Les pays les moins avancés, notamment ceux qui sont privés de littoral, comme le Népal, se trouvent confrontés à de graves défis en matière de développement. Au fil des années, la pauvreté s'est accrue dans ces pays et leur part du commerce mondial a brutalement chuté. Au Népal, par exemple, plus de 50 % de la population est analphabète et vit en dessous du seuil de pauvreté. Le manque d'accès à la mer rend les transports difficiles et nous prive également des ressources marines. Ces pays désavantagés ont donc besoin de mesures particulières pour vaincre les obstacles au développement et les pays sans littoral doivent avoir des possibilités de transport accrues pour pouvoir réduire la pauvreté et participer à l'activité économique mondiale. Nous pensons que la conférence sur les pays les moins avancés qui doit se tenir l'an prochain à

Bruxelles ouvrira de nouvelles perspectives de coopération pour accélérer leur développement.

Nous espérons que la rencontre de haut niveau sur le financement pour le développement, qui doit avoir lieu l'an prochain, trouvera les moyens et les méthodes pertinentes pour financer le développement dans les pays en développement. Cette réunion devra relancer la coopération Nord-Sud et Sud-Sud afin que nous puissions réaliser nos objectifs communs.

En tant que démocratie active, le Népal est attaché aux droits de l'homme et à la bonne gouvernance. Nous avons un gouvernement qui rend publiquement compte de sa gestion et qui a pris l'engagement de servir au mieux la population. La démocratie, le développement et les droits de l'homme étant complémentaires, nous nous efforçons de les promouvoir conjointement pour faire en sorte que la population puisse réaliser tout son potentiel. Le Népal a adhéré à la plupart des instruments relatifs aux droits de l'homme et nous estimons que les droits civils et politiques sont tout aussi importants que les droits économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement, pour permettre à la société de progresser d'une manière saine. C'est pourquoi nous refusons toute utilisation sélective des valeurs liées aux droits de l'homme qui visent à satisfaire des intérêts politiques égoïstes.

Je tiens en outre à informer l'Assemblée que le Népal a récemment libéré les quelques milliers de travailleurs assujettis au servage et qu'il a mis en place une Commission nationale des droits de l'homme. Durant le Sommet, nous avons également signé les protocoles facultatifs se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant, ainsi que les protocoles sur la vente des enfants et sur les enfants dans les conflits armés.

Aujourd'hui, plus de 22 millions de personnes ont cherché refuge en dehors de leur pays d'origine et des millions d'autres sont déplacées au sein de leur propre pays – parfois à cause de catastrophes naturelles, mais trop souvent, à cause de leur gouvernement ou à cause de groupes terroristes. Le Népal a lui-même accueilli près de 100 000 réfugiés venant du Bhoutan dont la présence a suscité pour nous des problèmes d'ordre économique, social et écologique. Nous estimons que les parties intéressées, qu'elles relèvent ou non des États, doivent respecter les droits fondamentaux des plus faibles et des plus vulnérables, y compris les droits des femmes et des enfants.

La sécurité des petits États reste une préoccupation constante pour nous. Durant la guerre froide, nous avons peur de faire les frais des rivalités entre les grandes puissances; dans cette ère de l'après-guerre froide, nous craignons que les petits États soient victimes de pressions économiques, militaires ou politiques s'ils agissent d'une manière qui déclenche l'ire d'États plus puissants. Il est triste de voir que l'ONU elle-même est fréquemment contrainte de céder aux desseins des plus puissants. Nous demandons à la communauté internationale de défendre la primauté du droit et aux pays riches et puissants de respecter le droit des petits États à une indépendance souveraine, ce qu'ils défendent jalousement eux-mêmes.

À chaque fois que des problèmes surviennent à un bout ou à un autre de la planète, l'Organisation des Nations Unies est appelée à agir, sans nécessairement disposer des ressources voulues. Puisqu'il n'y a pas d'alternative à l'ONU, nous devons la revitaliser et la renforcer grâce à des réformes d'ensemble afin qu'elle puisse relever les défis liés aux changements de notre époque. Il est impérieux de restaurer la prééminence de l'Assemblée générale qui est l'entité qui se rapproche le plus d'un parlement mondial, pour faire en sorte que la volonté des peuples impose la mise en oeuvre de politiques mondiales critiques.

Le processus de réforme du Conseil de sécurité est en suspens depuis trop longtemps. Même s'il n'y a pas de remède rapide – qu'il faut à tout prix éviter –, il est temps de donner forme à ces réformes et de faire en sorte que le Conseil soit plus représentatif dans sa composition, plus transparent dans son fonctionnement et mieux à même d'assurer le maintien de la paix. Le Conseil de sécurité, en agissant trop peu et trop tard, a souvent été une partie du problème plutôt que sa solution. C'est ce que nous devons changer.

Maintenant que le Sommet a reconnu que la pauvreté et l'exclusion sociale étaient les causes principales des conflits, il est essentiel que nous nous attachions à renforcer le Conseil économique et social et le mettions au même niveau que le Conseil de sécurité pour les questions économiques. Nous devons avoir un Conseil économique et social capable de coordonner les fonds et les programmes au sein de l'Organisation des Nations Unies et avec les organismes issus des accords de Bretton Woods, de l'Organisation mondiale du commerce et d'autres organes extérieures à l'ONU.

Le Népal félicite le Secrétaire général de la révolution silencieuse et continue menée à l'Organisation des Nations Unies à la recherche de l'économie et de l'excellence. En fait, il faut régénérer et réinventer constamment l'organe mondial pour le mettre en concordance avec des défis naissants dans un monde changeant.

Malheureusement, l'Organisation doit passer d'une année à l'autre tant bien que mal puisque certains des principaux contributeurs sont en manquement vis-à-vis de leurs obligations conventionnelles. Nous pensons que le principe fondamental quant à la répartition de l'obligation financière doit reposer sur la capacité à payer, basée sur la part du pays dans le produit intérieur brut mondial, avec une responsabilité particulière des membres permanents du Conseil de sécurité dans les budgets de maintien de la paix. Moralement parlant, il est insoutenable que les pays pauvres subventionnent les pays riches pour permettre aux activités de maintien de la paix de l'ONU de subsister. Nous appelons les États Membres à payer leur dû en totalité, à temps et sans condition.

L'Asie du sud compte un cinquième de la population mondiale, mais ne jouit pas de la reconnaissance et de l'influence conformes à sa taille et à son potentiel. Le seul moyen de reprendre la place qu'elle mérite est la coopération régionale. Pourtant, dans la région nous n'avons pas été en mesure de travailler en étroite collaboration et de façon cohérente pour le bien de tous les peuples. L'Association sud-asiatique de coopération régionale se trouve pratiquement au point mort. Le Népal demande instamment à tous les pays frères de l'Asie du Sud d'oeuvrer conjointement pour la prospérité commune de nos peuples. L'histoire ne nous jugera pas favorablement si nous n'y parvenons pas.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'honorable S. E. M. Joe Borg, Ministre des affaires étrangères de Malte.

M. Borg (Malte) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais m'associer aux autres délégations qui vous ont félicité pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Qu'il me soit permis de rendre hommage également à votre prédécesseur, M. Theo-Ben Gurirab qui, grâce à son expérience et à ses talents de diplomate, a su mener les travaux de la cinquante-quatrième session vers des résultats positifs. Je souhaite exprimer ma reconnaissance au Secrétaire général sous la direction duquel l'Organisation a pro-

gressé dans la réalisation de ses objectifs. Puis-je également saluer chaleureusement Tuvalu le nouveau membre de l'Organisation. Pendant de nombreuses années, Malte et Tuvalu ont coopéré en tant que membres du Commonwealth.

C'est une occasion propice, non seulement parce que l'Assemblée est le groupe le plus largement représentatif des peuples du monde, mais également parce qu'elle arrive à un moment où nous nous trouvons à lune nouvelle aube, à un nouveau début. Pas plus tard que la semaine dernière nous avons vu et entendu les chefs d'État ou de gouvernement des pays du monde entier réaffirmer leur foi dans l'Organisation et dans sa Charte, en tant que fondation indispensable pour un monde plus pacifique, plus prospère et plus juste. C'était un engagement renouvelé pour que l'Organisation des Nations Unies soit un instrument plus efficace entre les mains du peuple du monde. Voilà un engagement important et qui pourrait fort bien tirer parti d'une reconsidération des expériences acquises au long des 55 années de l'existence de l'Organisation.

Comme nous le savons tous certainement, l'Organisation des Nations Unies a encouragé une culture de partenariat en les États. En fait, nous nous réunissons ici aujourd'hui en sachant que cette culture de partenariat doit continuer de constituer la base du progrès de l'humanité. Il s'agit là de plus qu'une simple vision de l'avenir, mais du chemin à suivre fondé sur un programme d'action qui a résisté aux vicissitudes du temps et qui a subi épreuve sur épreuve depuis l'adoption de la Charte à San Francisco, il y a plus d'un demi-siècle. C'est un effort noble qui a survécu face à l'adversité, qui a connu des revers parfois, mais qui a aussi connu plus que sa part juste du succès.

Aidés par un engagement de longue date en faveur du dialogue, l'Organisation a contribué positivement au processus de décolonisation qui a transformé de façon définitive la carte politique du monde. Elle a encouragé une culture de dialogue et de la coopération dans les domaines les plus variés de l'existence, et des efforts qui vont des soins de santé à l'approvisionnement en vivres, de l'alphabétisation au développement urbain, du patrimoine historique à l'environnement naturel et, plus récemment, à l'amélioration de la condition de la femme.

Néanmoins, dans le domaine capital du maintien de la paix et de la sécurité – la raison d'être même de la création de l'ONU – l'Organisation, pour diverses rai-

sons, n'a pas réussi parfois à s'acquitter de son mandat. Ceci est manifeste dans les rapports douloureusement honnêtes sur les échecs de l'Organisation au Rwanda et à Srebrenica. Ces expériences négatives fournissent la toile de fond du rapport Brahimi qui a été publié récemment.

Le Gouvernement de Malte partage les préoccupations exprimées dans ce rapport, qui nous mettent en garde notamment contre l'idée de confier au Secrétariat de l'ONU des mandats non réalistes, alors qu'on ne lui fournit pas les ressources nécessaires pour s'en acquitter. Nous attendons des consultations rapides sur la façon dont les recommandations contenues dans le rapport pourraient être mises en oeuvre.

Nous avons examiné sérieusement la façon de faire face à ces inquiétudes et nous avons décidé de prendre des engagements spécifiques. C'est à cet égard que mon Premier Ministre, dans la déclaration qu'il a faite la semaine dernière au Sommet du millénaire, a souligné que l'intention de Malte était d'accroître fortement sa contribution au maintien de la paix en passant volontairement du groupe C au groupe B.

On se souviendra qu'au fil des ans, Malte a apporté d'autres contributions pour promouvoir l'ensemble des objectifs de l'Organisation des Nations Unies. Celles-ci comprennent un certain nombre d'initiatives qui ne sont pas conçues pour répondre à des intérêts nationaux étroits, mais pour répondre aux intérêts de la communauté internationale dans l'ensemble.

À cet égard, je souhaite rappeler les propositions faites par Malte à l'Assemblée générale au sujet des fonds marins et de leur sous-sol, qui ont abouti à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, et de la question du vieillissement, ainsi que l'initiative relative au changement climatique. Ces initiatives ont incité l'Organisation des Nations Unies à examiner les conséquences graves et de grande portée de ces questions de même qu'elles lui ont permis d'adopter des mesures opportunes qui, comme on le comprendra, ont contribué à désamorcer, et continue de désamorcer, les tensions politiques éventuelles, les dangers relatifs à l'environnement et les complications sociales.

Les progrès enregistrés à l'ONU sont impressionnants et ils sont une source de grande satisfaction pour mon gouvernement. Les objectifs atteints, tout en étant pertinents pour le monde entier, sont extrêmement proches du coeur de la région à laquelle appartient Malte. La Méditerranée peut être vue comme un microcosme

sur une scène mondiale plus large. Nous avons connu, et continuons de connaître, des conflits par intermittence et de grands écarts dans les niveaux de développement. La pénurie en eau douce dans certaines régions représente éventuellement un autre défi grave. En dépit du fait qu'elle est un bassin porteur de grandes promesses et de grandes possibilités, la Méditerranée continue de défier notre volonté politique de favoriser sa stabilité à long terme. La sécurité en Méditerranée exige une détermination calme et engagée pour identifier les problèmes et surtout trouver les solutions. Le dialogue qui a souvent étayé le travail de l'ONU a beaucoup contribué au développement des relations entre les États dans cette partie du monde. Malte, effectivement, non seulement partage les aspirations de l'Organisation des Nations Unies à cet égard, mais s'est efforcée au fil des ans de faire en sorte que ces aspirations deviennent une partie intégrante de toutes les activités en Méditerranée.

Avec le reste de la communauté mondiale, Malte se félicite des progrès réalisés dans le processus de paix au Moyen-Orient. Nous espérons que la même détermination qui a permis de surmonter des obstacles apparemment insurmontables dans le passé continuera d'inspirer les protagonistes afin qu'ils oeuvrent en faveur de l'objectif d'une paix et d'une sécurité permanentes pour nos voisins du Moyen-Orient.

Les Balkans sont une autre région de la Méditerranée qui continue de défier la volonté de la communauté internationale dans sa quête de la stabilité et dans sa détermination de veiller à ce que le plein respect des droits de l'homme devienne le patrimoine commun de tous les peuples qui vivent dans la région. À cet égard, tous les événements positifs sont de la plus grande importance.

Pendant plus de 25 ans, la situation à Chypre est demeurée une source de préoccupation. C'est pourquoi nous espérons vivement qu'on parviendra au règlement de cette question et, à cet égard, le Gouvernement maltais réaffirme son plein appui aux efforts déployés par le Secrétaire général en vue de trouver une solution sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

La Méditerranée a également été le témoin du trafic cruel et impitoyable d'êtres humains, exploitation tragique et criminelle de la misère des autres. Nous nous félicitons des initiatives prises par le Gouvernement italien à la Conférence pour le développement et

la sécurité dans l'Adriatique et la mer Ionienne tenue à Ancône au mois de mai dernier. Les vastes paramètres établis à cette Conférence peuvent servir de prototype pour des accords analogues dans d'autres parties du monde.

Malte a toujours été très consciente du rôle qu'elle peut jouer pour combler les fossés qui existent dans cette zone complexe. Les gouvernements qui se sont succédé à Malte ont toujours encouragé les efforts déployés pour développer et consolider, tant au niveau bilatéral qu'au niveau régional, la coopération entre les États du littoral de la Méditerranée.

Au milieu des années 70 nous avons accueilli la réunion préparatoire à la Convention de Barcelone qui a lancé le Plan d'action pour la Méditerranée. En 1995, nous avons défendu l'idée d'un pacte de stabilité de la Méditerranée pour la région, proposition qui se concrétise aujourd'hui sous la forme de la charte euro-méditerranéenne pour la paix et la stabilité. En 1997, à une époque politiquement difficile pour la région, Malte a accueilli la deuxième Conférence ministérielle euro-méditerranéenne qui faisait suite à celle qui s'est tenue à Barcelone en 1995. Plus récemment, Malte a été l'une des principales initiatrices d'une recommandation présentée à la Conférence sur la coopération en matière de sécurité dans le processus méditerranéen de l'Union interparlementaire pour la création d'une Assemblée parlementaire des États méditerranéens. Ces initiatives servent à mettre en exergue notre attachement à la réalisation de la paix et de la prospérité et à la satisfaction des exigences des peuples de la Méditerranée.

Nous croyons néanmoins que si nous agissons seuls les résultats seront limités. Et que, par conséquent, le principe du multilatéralisme tel qu'il a été consacré dans la Déclaration de la semaine dernière doit pleinement être respecté et appliqué. Comme le précise la Déclaration du Sommet du millénaire, la gestion du développement économique et social ainsi que les risques et menaces à la paix et à la sécurité internationales doivent être une responsabilité partagée. La liberté, l'égalité, la solidarité, la tolérance et le respect du milieu naturel sont les objectifs vers lesquels doivent être dirigés nos énergies et nos efforts communs.

C'est pour ces raisons que nous avons choisi de poursuivre la voie de l'adhésion à l'Union européenne. Ce sont les valeurs et les principes communs qui ont

inspiré la naissance de ce qui est aujourd'hui l'Union européenne qui nous inspirent dans notre quête. Ceci est dû au fait que c'est par le biais d'une adhésion à l'Union européenne que nous pouvons, à notre avis, mieux jouer notre rôle sur la scène internationale, et contribuer plus efficacement à la promotion de la paix et du progrès en Méditerranée. Nous estimons que notre capacité de jouer un rôle utile peut être fortement renforcée au sein de l'Union européenne. Ceci n'est pas uniquement dans notre propre intérêt local. Nous croyons que notre appartenance à l'Union européenne lui donnera une nouvelle dimension qui servira les intérêts des côtes septentrionales et méridionales du littoral méditerranéen.

La bonne gouvernance est ce que nous, les peuples de l'Organisation des Nations Unies, recherchons aux niveaux national, régional et international. Pourtant la bonne gouvernance est exactement ce qui est menacé par un certain nombre de phénomènes qui affligent notre société contemporaine. Cela va du trafic de drogues au trafic des armements et des êtres humains, et à la criminalité internationale organisée qui menace le tissu même de l'ordre public par le biais des violations, de la corruption et de la violence. La croissance des crimes connexes doit également nous alerter quant à la nécessité d'établir une coopération internationale encore plus étroite.

Autant que l'environnement sociopolitique, l'environnement physique mérite une vigilance constante. Le réchauffement de la planète demeure une préoccupation constante et nous demandons instamment que l'on adhère pleinement aux initiatives prises pour enrayer une plus grande dégénérescence de la couche d'ozone.

Les questions du désarmement, la pauvreté absolue, l'ampleur horrible du VIH/sida et la vulnérabilité des personnes handicapées, infirmes et de celles qui font l'objet de discrimination en raison de leur race ou de leur religion demeurent des questions toujours inscrites à l'ordre du jour mondial. Nous ne devons, à aucun moment, perdre de vue ces problèmes bien réels que connaît une grande partie de la population mondiale. Dans notre recherche d'une société plus chaleureuse et plus équitable, il nous faut comprendre les besoins de ces membres vulnérables de la société et répondre à leurs besoins. Il ne suffit pas d'encourager un commerce électronique mondial et des ordres économiques mondiaux de plus en plus nouveaux si nous ne nous attaquons pas aux causes profondes de beaucoup

de problèmes qui se posent dans le monde en développement. Nous devons convertir ces défis énormes en possibilités. Nous devons exploiter les forces positives de la mondialisation, la nouvelle économie fondée sur la connaissance et les possibilités de commerce pour combler les lacunes qui existent encore dans tous les continents.

L'Organisation des Nations Unies a entrepris de jouer un rôle de chef de file pour promouvoir l'entente et l'harmonie internationales dans ces domaines variés et divers. En fait, tout un éventail d'activités, d'accords internationaux et d'organismes des Nations Unies ont été utilisés pour créer la dynamique nécessaire en vue du changement. Nous devons poursuivre nos efforts pour que les peuples comprennent tous comment ces efforts peuvent être mieux consolidés, non seulement par le dialogue, mais par des actions concrètes qui doivent nécessairement suivre.

Le nombre et la variété des tâches qui attendent l'ONU ne sont guère limités. Malte est néanmoins convaincue que l'ONU est l'instance la mieux placée pour fournir des options viables et des solutions à long

terme aux problèmes qui affligent le monde et les relations que l'homme a avec ce monde. Le Sommet du millénaire, qui s'est tenu la semaine dernière, a clairement montré que la communauté internationale a renouvelé son engagement vis-à-vis de cette Organisation unique et indispensable et de son rôle vital dans le maintien de la paix et de la stabilité, l'élimination de la pauvreté, de l'ignorance et de la maladie, et la protection de l'environnement mondial.

Si le Sommet du millénaire a tracé notre voie pour faire de l'Organisation des Nations Unies un instrument plus efficace pour les peuples du monde, alors l'Assemblée du millénaire doit entrer dans l'histoire comme le moment où les premières grandes décisions ont été prises pour placer fermement l'Organisation sur cette voie que nous avons choisie. J'espère qu'il ne s'agira pas simplement de déclarations d'intention mais que tous les gouvernements et les représentants ici présents s'efforceront d'améliorer autant que possible leur coin du monde. Mon gouvernement demeure déterminé à jouer le rôle qui lui revient.

La séance est levée à 13 heures.